

A close-up photograph of a person's arm and hand reaching into the circular opening of a green metal recycling bin. The hand is holding a green plastic bottle with a blue label. The bin is part of a row of similar bins in the background, all set against a bright, slightly out-of-focus outdoor background.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2020



Sommaire

1	Les indicateurs techniques	3
1.1	Le territoire desservi	3
1.1.1	Présentation du périmètre	3
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement	4
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	5
1.1.4	Déchets pris en charge par le service	5
1.2	La prévention des déchets.....	7
1.2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	7
1.2.2	Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2020	7
1.2.3	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	7
1.3	La collecte des déchets : organisation	13
1.3.1	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	13
1.3.2	Organisation de la collecte en porte à porte	13
1.3.3	Fréquence de collecte.....	13
1.3.4	Focus sur les déchèteries.....	14
1.3.5	Evolution de l'organisation de la collecte.....	16
1.3.6	Crise sanitaire 2020 : impact sur le service	16
1.4	La collecte des déchets : bilan	18
1.5	Traitement des déchets : organisation	22
1.5.1	Localisation des unités de traitement existantes.....	22
1.5.2	Nature des traitements.....	26
1.6	Le traitement des déchets : bilan	29
1.6.1	Capacité et tonnages traités	29
1.6.2	Refus de tri.....	30
1.7	Impact environnemental et impact sanitaire	30
1.7.1	Indicateur kilométrique.....	30
1.7.2	Bilan gaz à effet de serre 2019 – compétence déchets	30
1.8	La concertation et la gouvernance	33
1.8.1	Supports d'information	33
1.8.2	Communication et crise sanitaire.....	33
1.8.3	Animations	34
2	Les indicateurs économique et financiers.....	35
2.1	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets	35
2.1.1	Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets.....	35
2.1.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	36
2.2	Budget, coût du service et financement	39
2.2.1	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	39
2.2.2	Le Coût aidé du service public.....	41
2.2.3	Le financement du service public	41

2.3	Structure des coûts.....	45
2.3.1	La nature des charges	45
2.3.2	La nature des produits.....	46
2.3.3	La répartition des charges, des produits et du financement	47
2.4	Coût des différents flux de déchets	48
2.4.1	La part relative des flux dans le coût du service public	48
2.4.2	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	49
2.4.3	La répartition des charges par flux et par étape technique.....	50
	Liste des annexes	51
	Annexe n° 1 : jours et heures d'ouverture des déchèteries	52
	Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux	53

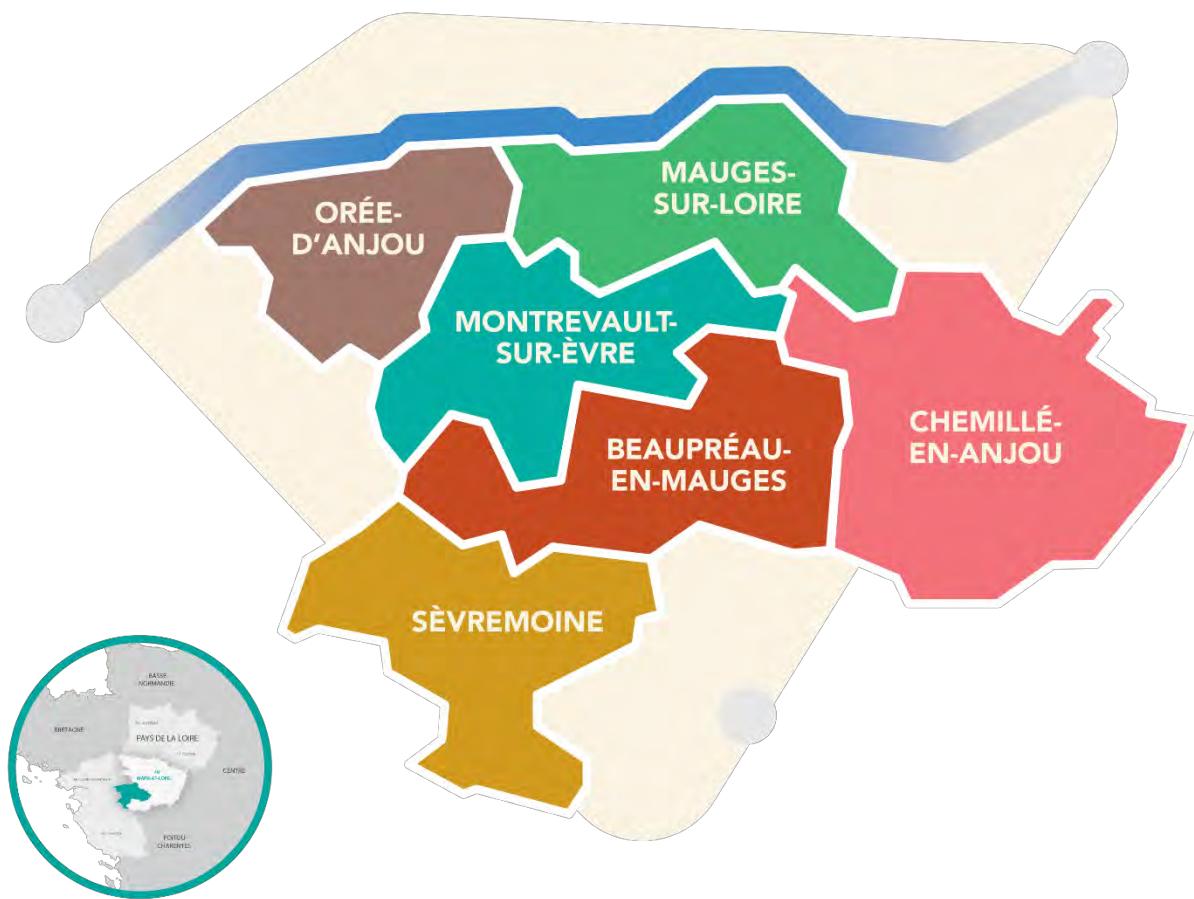
Préambule

Conformément au code général de collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'**obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ».**

1 Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



La population 2020 (population légale 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020) de Mauges Communauté est composée de 120 590 habitants (référence population municipale – données INSEE).

Le service est réalisé pour 50 403 ménages et 2 476 producteurs de déchets assimilés (bâtiments publics, **associations, entreprises, ...**) – données issues du logiciel de gestion de la redevance incitative.

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement

Un schéma unique de collecte, validé en 2017, est en œuvre sur le territoire :

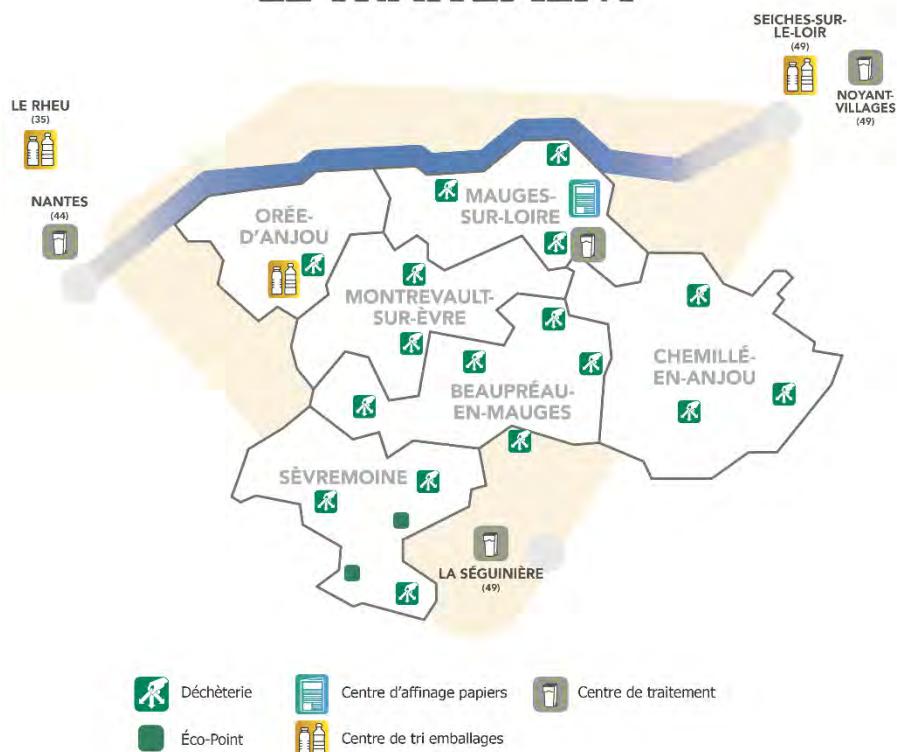
LA COLLECTE



Version du 17 juillet 2019

Le traitement des déchets est présenté sur la carte ci-dessous :

LE TRAITEMENT



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Mauges Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle délègue au syndicat mixte Valor3e la compétence traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective (délibération C2016-10-19-15 du 19 octobre 2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Valor3e prend à sa charge le transfert des flux ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

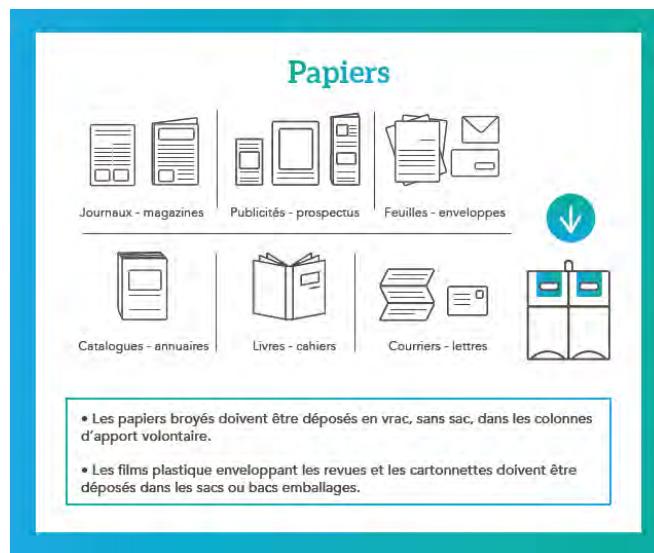
Mauges Communauté met en œuvre les équipements et les services pour les déchets issus de la collecte des déchets des ménages. Certains déchets assimilés sont aussi pris en charge. **Il s'agit de déchets produits par d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions particulières.**

Le service gestion des déchets prend en charge les déchets suivants :

- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Emballages ménagers :



- Papiers :



- Verre :



- Catégories de déchets acceptés en déchèteries :

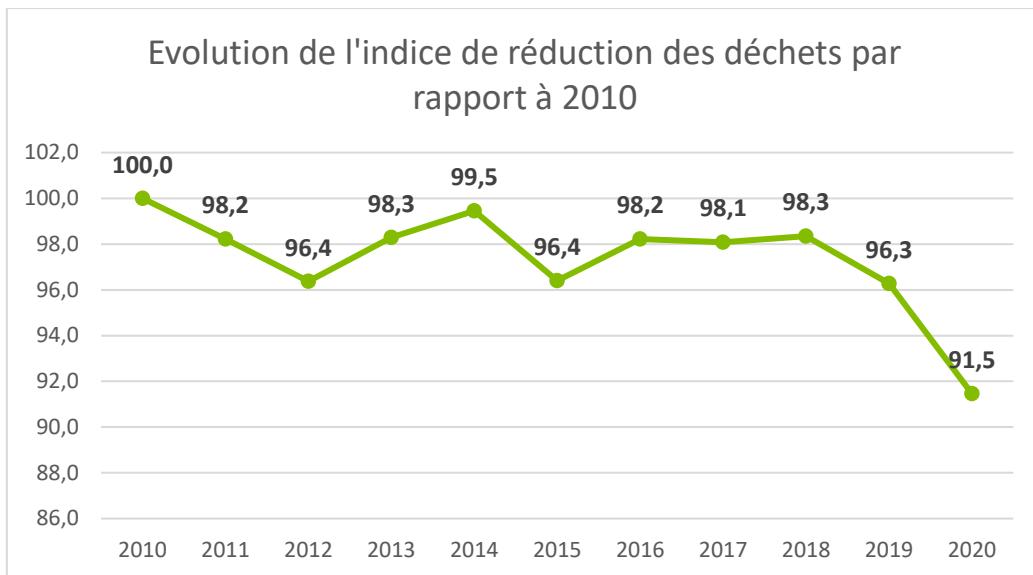
Bois	Cartons	Déchets dangereux	Films plastique	Plastiques durs	Gravats	Tout-venant
Huiles de vidange	Mobilier	Papiers	Piles et accumulateurs	Réutilisation Réemploi	Végétaux	Textiles Chaussures
Verres	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques		Déchets amiante	Bicyclette	Ferraille	

1.2 La prévention des déchets

1.2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).



L'indice diminue régulièrement. Les variations à la hausse, constatées en 2013 et 2014, correspondent à des augmentations de flux en déchèterie.

La baisse importante en 2020 est à relativiser au regard de la crise sanitaire qui a perturbé les habitudes de consommations des habitants du territoire et donc leur production de déchets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, fixe comme objectif de réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030. On constate que sur le territoire de Mauges Communauté, cette production de déchets a diminué de 9,5 % entre 2010 et 2020.

1.2.2 Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2020

Les éléments présentés dans ce rapport montrent l'évolution sur 10 ans des grands flux de déchets collectés par la collectivité. Ils permettent d'analyser comment la collectivité progresse vers l'objectif d'une baisse de 15 % entre 2010 et 2030.

D'une manière générale, on observe un « effet ciseaux » entre la réduction significative des Ordures Ménagères Résiduelles en continu et l'arrivée massive d'un nouveau déchet : « le déchet vert » dû à l'interdiction de brûlage des végétaux verts en 2010. Cet effet s'atténue cependant depuis 2015 avec une baisse progressive des végétaux arrivés en déchèteries.

1.2.3 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

1.2.3.1 Un plan d'action économie circulaire adopté

A l'issue d'une année de travail interservices et de concertation avec les partenaires, le plan d'action Economie Circulaire de Mauges Communauté 2020-2026 a été adopté en décembre 2020.

Celui-ci s'appuie sur plusieurs services de la collectivité : les pôles aménagement, développement et transition écologique avec les services gestion des déchets et stratégie écologique & animation territoriale.

Le plan d'action est constitué de 5 axes et de 26 actions (voir tableau ci-dessous).

Le pilotage de l'Economie Circulaire est confié au pôle développement. La mise en œuvre des actions est répartie dans les services selon les thèmes traités.

Axes	Actions
I. Coordonner et animer le programme	1. Coordonner la mise en œuvre du programme
	2. Communiquer de façon globale sur le programme
	3. Organiser un évènement grand public sur l'économie circulaire
II. Accompagner les citoyens dans le changement des modes de vie	4. Sensibiliser les publics à la consommation durable
	5. Développer les éco-événements sur le territoire
	6. Renforcer le réemploi sur le territoire
	7. Soutenir et promouvoir le réseau de la réparation
	8. Lancer un appel à projets "initiatives citoyennes" vers une économie circulaire
	9. Mettre en œuvre un programme de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA)
	10. Développer une animation territoriale de l'économie circulaire des entreprises
	11. Poursuivre et amplifier la démarche EIT
	12. Sensibiliser et former les acteurs à l'économie de la fonctionnalité
III. Accompagner le tissu économique du territoire vers l'économie circulaire	13. Élaborer un plan d'actions de réduction des déchets d'activités économiques
	14. Accompagner les transformations de la filière textile
	15. Accompagner les transformations de la filière BTP
	16. Coordonner une animation territoriale de l'économie circulaire de la biomasse et des biodéchets
	17. Mobiliser les acteurs du tourisme
	18. Mettre en place une filière de valorisation des pneus agricoles
	19. Expérimenter la consigne des bouteilles en verre
	20. Développer l'usage d'emballages réutilisables par les commerces alimentaires
	21. Intégrer l'économie circulaire dans les marchés publics de Mauges Communauté et des communes
IV. Renforcer l'éco-exemplarité des communes	22. Élaborer une charte « économie circulaire » interne aux services de Mauges Communauté
	23. Accompagner les communes vers l'éco-exemplarité
	24. Intégrer la réflexion circularité aux projets d'aménagement
V. Expérimenter un urbanisme circulaire	25. Accompagner les projets de tiers lieu
	26. Expérimenter le BIMBY à l'échelle d'une zone d'activités

Mauges Communauté s'est appuyé sur le Référentiel Economie Circulaire **développé par l'ADEME**. La collectivité a candidaté au Label 1^{er} palier en **juin 2020** mais n'a pas été retenue du fait de l'absence de Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours. Elle a été retenue en janvier 2021 après avoir de nouveau candidaté et présenté le projet de PLPDMA.

1.2.3.2 Un plan de prévention des déchets en construction

Le service gestion des déchets a travaillé avec les membres de la commission politique des déchets sur **l'élaboration du Plan de Prévention des déchets**. Ce travail a débuté en septembre 2020.

Des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été définis et validés par la commission.

Objectifs qualitatifs :

- Des objectifs clairement définis et identifiés par tous ;
- Une ligne de communication explicite ;
- Des moyens conséquents à la hauteur des objectifs ;
- Des actions concrètes, **déployées autour de la formation, de l'adhésion et de l'engagement des publics** ;
- Restructuration du service apporté aux usagers (nombre de **déchèteries**, ...)
- **L'ensemble** du service gestion des déchets (élus, agents) pleinement informés et investis ;
- Une collaboration étroite avec les autres services de l'agglomération et avec des communes via les différents plans d'action ;
- Des partenariats renforcés avec les acteurs du territoire ;
- Un soutien aux initiatives citoyennes ;
- La place pour les idées nouvelles, les innovations.

Objectifs quantitatifs :

Entre 2019 et 2026, l'objectif serait de baisser de 11% des tonnages de DMA.

Trois flux seront majoritairement concernés : les OMR (- 20 % des tonnages), le tout-venant (- 12 % des tonnages), les déchets verts (- 50 % des tonnages). D'autres tonnages comme les déchets d'ameublement, les déchets dangereux, seront prévus en augmentation.

En 2021, les moyens humains et financiers ainsi que les actions seront définis et présentés à la commission d'élaboration et de suivi (CCES) des plans d'action Economie Circulaire et Plan de prévention des déchets puis mis en consultation auprès des habitants.

1.2.3.3 Les actions de prévention des déchets pour certaines perturbées par la crise sanitaire

Les actions de prévention ont continué en 2020 :

- animations auprès des scolaires via l'équipe de sensibilisation en interne et des prestations externes,
- soutien logistique aux opérations de nettoyage nature,
- financement de gardiens valoristes pour recueillir le réemploi en déchèteries,
- distribution d'autocollants « stop pub »,
- mise à disposition de composteurs individuels,
- accompagnement à la mise en place de composteurs en restauration collective et quartiers,
- soutien et accompagnement des associations de broyage,
- communication sur la valorisation des végétaux au jardin,
- soutien à l'achat de couches lavables pour les foyers et les structures de la petite enfance,

Cependant, certaines actions ont été fortement perturbées par la crise sanitaire, notamment les animations grand public -aucune animation grand public n'a pu être réalisée en 2020. Les opérations de nettoyage nature et les animations scolaires ont été également fortement perturbées. Aucune visite de site de gestion des déchets n'a pu être réalisée. Cependant, les animations « jardin » proposées par le CPIE Loire Anjou, les animations « mange-moi bien » et « trie-moi bien », proposées par l'association Bobo planète et les animations réalisées en interne ont pu se maintenir.

Sur la valorisation des résidus végétaux au jardin, l'année est marquée par la mise à disposition de 4 broyeurs thermiques et 4 broyeurs électriques à végétaux par la collectivité auprès d'associations du territoire.

Ces broyeurs sont soutenus financièrement par l'ADEME à 55 %. Les associations contribuent à 20 % du montant HT.

Ainsi, depuis 2020, 10 associations mettent un broyeur à disposition des habitants. L'ensemble du territoire de Mauges Communauté est couvert par des associations qui proposent ce service. Un plan de communication autour des végétaux était en cours de construction en 2020.



Le tissu associatif vérifie le bon fonctionnement des broyeurs thermiques mis à disposition par Mauges Communauté.

3

Beaupréau-en-Mauges - Quatre broyeurs de l'Agglo en démonstration

Quotidien Ouest-France, uest-france.fr, jeudi 20 février 2020, 347 mots

Les broyeurs achetés par Mauges Communauté étaient en démonstration à la Loge devant les intéressés de Sèvremoine, Montrevault-sur-Èvre et Beaupréau-en-Mauges.

L'initiative

Les quatre broyeurs mis à disposition du tissu associatif par Mauges Communauté fonctionnent à merveille.

Il y en a trois thermiques, à savoir un pour Montrevault-sur-Èvre et l'association des Copeaux de l'Èvre, un pour Sèvremoine et les deux associations des Petits ruisseaux et Familles rurales de Saint-André-de-la-Marche, et un pour Beaupréau-en-Mauges et ZD (zéro déchet) en Mauges.

Réduire les déchets

En 2018, les Maugeois ont produit plus de végétaux, 107 kg/habitant, que d'ordures ménagères, 96,4 kg/habitant.

Depuis plusieurs années, Mauges Communauté accompagne les habitants avec sa politique de réduction des déchets.

Rappelons que le territoire est labellisé Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, et qu'il est considéré à l'échelle nationale comme pionnier. Le broyage des végétaux réalisé par le tissu associatif s'intègre dans cette volonté de respecter l'environnement.

Aussi, l'Agglomération a investi dans l'achat de trois broyeurs thermiques et un électrique. « Ils sont financés à 55 % par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), 25 % par la collectivité et 20 % par les associations », indiquent les chargés de mission du service déchets de Mauges Communauté.

Les avantages

La pratique du broyage offre sept avantages. Elle favorise la vie du sol, limite le développement des mauvaises herbes, garde des sols frais l'été, orne les parterres, évite les déchetteries, préserve le cycle de la matière pour un jardin naturel, et évite l'emploi des engrains.

On peut utiliser le broyat en paillage. Il protège l'évaporation des sols, surtout en cas de sécheresse. Mais on peut également l'employer comme compostage. Il réduit alors les excès d'azote.

Signaux positifs

Les associations de broyage observent que les demandes d'utilisation de broyeurs sont en hausse, ce qui explique les baisses d'apport en déchetterie. La fourniture de ces broyeurs représente donc bien une réponse pour les habitants soucieux de préserver l'environnement.

Renseignements : services déchets de Mauges Communauté, au 02 41 71 75 55, ou courriel à : service-dechets@maugescommunaute.fr

Saint-André-de-la-Marche - Le projet de broyeur de végétaux devient concret

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 16 mars 2020, 194 mots

Note : "ajouté automatiquement"

Après deux ans de préparation et d'investissement, l'association des Petits ruisseaux voit se concrétiser son projet de mise en place de broyeurs de végétaux. L'objectif ? Diminuer le volume apporté par les particuliers dans les déchèteries, et permettre de nourrir les jardins avec les résidus de broyage.

Sylvie Bahuaud et Benoit Poussel, responsables de la commission broyeur dans l'association, expliquent « vouloir mettre à disposition des particuliers un broyeur thermique de grosse capacité, ainsi que deux broyeurs électriques, dont la location sera gérée par trois référents répartis dans la commune de Sèvremoine. Il n'y a aucun objectif lucratif. Notre association œuvre autour de la transition écologique et mène des actions dans ce sens ».

L'investissement est de 10 000 €, financé à 80 % par Mauges Communauté et l'Ademe. Après une rapide démonstration par le référent, les particuliers pourront disposer du matériel « qui produit du bois raméal fragmenté, idéal pour une décomposition rapide. On divise le volume par six environ ».

Les personnes intéressées doivent prendre contact, par courriel à : lespetitsruisseaux@lio.org



L'association des Petits ruisseaux a fait une séance de prise en main du broyeur thermique, auprès des trois référents répartis à Sèvremoine.

MontJean-sur-Loire - Le groupe Ecocitoyenneté collecte 100 kg de déchets

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, jeudi 24 septembre 2020 , 209 mots

Samedi, sous la pluie et dans le cadre du World Clean Up Day, 80 personnes, dont 23 enfants, se sont mobilisées dans six communes de Mauges-sur-Loire (Botz-en-Mauges, Bourgneuf, La Pommeraye, Montjean, Saint-Florent-le-Vieil et Saint-Laurent-du-Mottay) pour une collecte générale de déchets.

L'initiative en revient au centre social Val'Mauges, organisateur de l'événement, qui n'a pas arrêté les plus courageux malgré le mauvais temps. « Nous avons surtout ramassé des canettes, des bouteilles de bière, beaucoup de mégots, quelques masques et des objets insolites comme un gilet de bébé. Avec les conditions météo, il n'a pas été possible de procéder aux pesées mais nous estimons la collecte à une centaine de kilos dans les six communes. Pour l'an prochain, avec l'espérance d'un temps ensoleillé, nous espérons multiplier le nombre de participants » révèle Lucie Delestre, animatrice en initiatives citoyennes. Samedi après-midi, le groupe Ecocitoyen a présenté ses activités lors du festival Ralentissons, organisé par le théâtre de l'Evre à Notre-Dame-du-Marillais. L'occasion de la remise d'un guide intitulé « Réduire ses déchets c'est possible » aux participants et aux personnes présentes.

Des exemplaires de ce guide sont disponibles à l'accueil du centre social.



À Montjean, 20 personnes dont sept enfants ont mouillé les tenues de pluie pour cette collecte de fin d'été.

Le Repair Café redonne une seconde vie aux objets



Samedi, au pôle familles de Saint-Florent-le-Vieil, les "repair'acteurs" étaient au travail.

« Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés, qui sont des ateliers de réparation solidaires ouverts à tous ». Comme samedi matin, au Repair Café du pôle familles de Saint-Florent, des bénévoles qui ont une connaissance et une compétence de la réparation en général, peuvent réparer vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets... Et ainsi leur donner une seconde vie ! Ce Repair Café fonctionne désormais au rythme d'une matinée mensuelle alternée entre Saint-Florent et La Pommeraye. C'est le 2^e samedi des mois pairs à La Pommeraye, et le 2^e samedi des mois impairs à Saint-Florent-le-Vieil. Depuis le début, pour 436 objets présentés, 52 % ont été réparés. Une grande part des objets présentés est du petit électroménager, comme des aspirateurs, radio ou chaîne hi-fi. « Le Repair Café est bénéfique à tous : aussi bien aux Repair'acteurs qui échangent avec l'impression d'en appren-

dre à chaque matinée, comme aux habitants qui trouvent sur le lieu de la convivialité et un moyen précieux d'éviter de jeter ou racheter du matériel », souligne Lucie Delestre, animatrice du centre social.

Le collectif des bénévoles du Repair Café a donc décidé de poursuivre l'aventure, en donnant un samedi matin par mois au service des particuliers. Mais pour bien fonctionner, le Repair Café doit pouvoir s'appuyer sur un groupe d'au moins une vingtaine de bénévoles. Il en manque encore. Aussi, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour accompagner les habitants sur des réparations électriques, électroniques, de mobilier, de vélos, et même de couture...

Les intéressés peuvent demander des infos ou faire acte de candidature au centre social, auprès de Lucie Delestre, animatrice.

Pratique - Contact : 02 41 77 74 29. Courriel : val.mauges@orange.fr

L'Echo d'Ancenis - 20/01/2020

1.3 La collecte des déchets : organisation

1.3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Mauges Communauté met à disposition des usagers différents équipements afin de leur faciliter le tri et la présentation de leurs déchets à la collecte.

	Papier	Verre	Déchèterie	Ordures ménagères
Nombre de contenants disponibles	268	304	17 déchèteries et 2 éco-points	14
Type de contenant	colonne	colonne	/	colonne
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 451	1 pour 394	1 pour 6 000	1 pour 50
Tonnage collecté	2 662 t*	5 840 t	32 151 t	96 t

* Ce tonnage inclus les collectes des papiers dans les écoles – 181 tonnes

Les 14 colonnes ordures ménagères sont mises à disposition de 440 foyers.

1.3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

1.3.2.1 Spécification de la collecte

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	
Contenants	Bacs gris	Bacs jaunes	Sacs jaunes
Population desservie (données issues du logiciel GESBAC)	125 774	34 318*	92 158
Tonnage annuel	11 532 t	987 t	3 222 t
Distance parcourue	298 927 km**		

* les bacs jaunes distribués fin 2020 pour une mise en service à partir du 3 mai 2021 ne sont pas comptabilisés.

** les kilométrages des véhicules bi-compartimentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

En 2020, les élus ont validé une évolution de la collecte. En effet, l'attribution d'un nouveau marché de collecte effectif au 3 mai 2021, pour la partie porte à porte, engage le territoire vers le changement.

A compter de cette date, les emballages ménagers et les ordures ménagères seront collectés le même jour. 35 bourgs seront dotés en bacs pour les emballages en remplacement des sacs jaunes. En 2020, la dotation en bacs jaunes des foyers concernés et les marquages pour préciser les emplacements des bacs pour la collecte ont débuté.

1.3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non-ménages

Il n'existe pas de seuil pour la collecte des déchets assimilés des producteurs non-ménages.

1.3.3 Fréquence de collecte

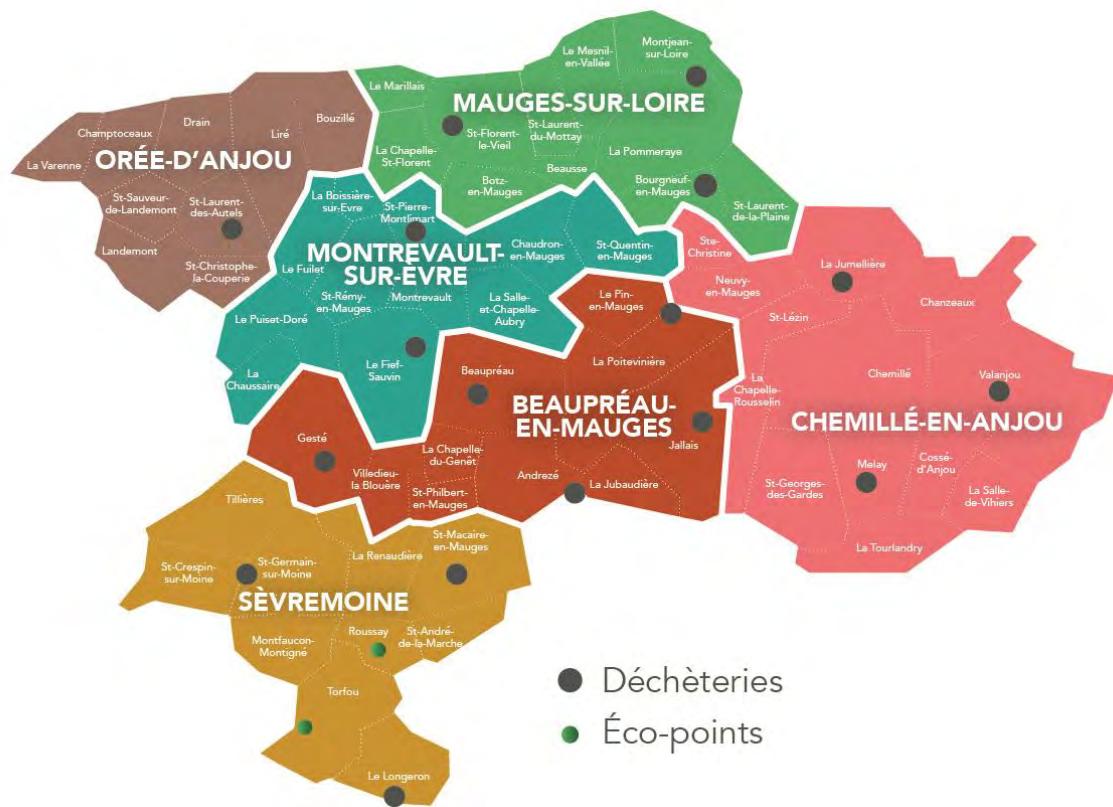
Mauges Communauté bénéficie d'une dérogation préfectorale pour assurer une collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles (Arrêté DIDD/BPEF 2018 n°114 du 24 mai 2018). Cette dérogation arrive à échéance au 31 décembre 2020. Une demande de renouvellement a été formulée auprès de services de la préfecture.

Les flux en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) sont collectés tous les quinze jours. Les déchets de certains professionnels peuvent être collectés toutes les semaines si cette production le nécessite.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ou des flux en déchèteries est variable et est définie pour permettre d'anticiper tous débordements.

1.3.4 Focus sur les déchèteries

1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture



Les 17 déchèteries et 2 éco-points sont accessibles aux particuliers.

9 sites sur les 19 sites sont accessibles aux professionnels depuis le 1^{er} novembre 2019, en contrepartie du paiement de leurs dépôts.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans l'annexe n°1.

1.3.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fréquentations en déchèteries depuis 2017 :

Déchèteries	Année			
	2017	2018	2019	2020 *
Beaupréau	49 519	48 483	58 846	23 319
Melay	52 373	54 713	58 216	35 280
Saint-Pierre-Montlimart	39 462	49 381	47 202	34 432
Saint-Macaire-en-Mauges	58 702	49 275	46 627	29 407
Saint-Laurent-des-Autels	82 558	38 170	40 038	36 709
Montjean-sur-Loire	45 284	41 913	28 329	17 915
Gesté	19 704	19 100	21 904	9 184
Saint-Florent-le-Vieil	25 468	27 393	19 511	11 017
Saint-Germain-sur-Moine	30 001	25 704	17 469	12 450
Jallais	13 053	12 099	13 742	5 377
Bourgneuf-en-Mauges	9 633	9 908	12 660	3 554
Le Longeron	14 558	13 729	9 102	6 750
La Poitevinière	8 815	7 951	8 975	4 286
La Jumellière	7 953	7 896	7 879	4 981
Valanjou	7 814	8 065	7 707	4 691
Le Fief-Sauvin	6 937	6 745	7 151	4 420
Bégrolles-en-Mauges	7 581	7 256	6 896	6 057
Total	479 415	427 781	412 254	249 829

*L'année 2020 n'est pas représentative car les sites ont fermé 1,5 mois ou 2,5 mois

Les fréquentations diminuent de manière générale depuis plusieurs années, mais les chargements sont de plus en plus conséquents (optimisation des passages).

1.3.4.3 Optimisation des déchèteries

Le projet d'optimisation des déchèteries, acté par le conseil communautaire du 6 juillet 2017 (délibération C2017-07-06-12) s'est poursuivi en 2020 avec le lancement du marché de travaux pour la réhabilitation de la déchèterie de Saint-Pierre-Montlimart, Montrevault-sur-Èvre. Au vu du contexte sanitaire de 2020, le marché a été lancé plus tardivement que prévu ce qui a reporté les travaux au 1^{er} semestre 2021.

Pour la déchèterie de Melay, Chemillé-en-Anjou, le coût des travaux estimé par le maître d'œuvre en 2019, interrogeait sur la pertinence de cette réhabilitation. En conséquence les travaux de réhabilitation de cette déchèterie avaient été suspendus. Cette suspension est toujours en cours en 2020.

1.3.4.4 Déploiement du contrôle d'accès en déchèteries

Rappel des objectifs du contrôle d'accès :

- Fluidifier la circulation sur les sites ;
- Mettre fin aux manœuvres dangereuses ;
- Améliorer l'accueil et favoriser le tri ;
- Réduire les déplacements ;
- Réserver l'accès des déchèteries aux habitants du territoire.

En 2020, le contrôle d'accès a été déployé sur tous les sites de Mauges Communauté y compris les éco-points. Seul le site de Saint-Pierre-Montlimart, Montrevault-sur-Evre, n'est pas équipé, il le sera une fois réhabilité (prévu au 1^{er} semestre 2021).

Rétroplanning du déploiement :

- Au 01/01/2020 : (8) sites déjà équipés : Beaupréau, Bégrolles-en-Mauges, Le Longeron, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-des-Autels et Saint-Macaire-en-Mauges.
- Au 01/06/2020 : (6) sites équipés : Le Fief Sauvin, Gesté, Jallais, La Poitevinière, Roussay et Torfou.
- Au 01/07/2020 : (3) sites équipés : Melay, La Jumellièvre et Valanjou.
- Au 01/08/2020 : (1) site équipé : Bourgneuf-en-Mauges.

Depuis le 1^{er} août 2020, chaque foyer inscrit au service déchets **de Mauges Communauté dispose d'une carte d'accès** limité à 18 passages par an par foyer. Cette carte est utilisable sur toutes les déchèteries du territoire. Sur demande motivée, des passages supplémentaires peuvent être accordés.

1.3.4.5 Accueil des professionnels en déchèterie

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les professionnels ont accès à 9 déchèteries de Mauges Communauté : Beaupréau, Le Longeron, Melay, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Macaire-en-Mauges et Saint-Pierre-Montlimart.

Les apports en déchèteries sont comptabilisés par m³ déposé. Le **prix du m³ varie de 0€ à 20€ HT/m³** en fonction des matières déposées.

Le volume minimum facturé est de 1m³. Les professionnels sont eux aussi sensibiliser à réduire leurs passages en déchèteries.

Près de 550 professionnels utilisent le service des déchèteries.

Voici le bilan de la facturation du 1^{er}/11/2019 au 30/04/2020 (fermeture des déchèteries sur une partie de cette période en raison de la crise sanitaire) et le bilan de celle du 1/05/2020 au 31/10/2020 :

Entités	Période 01/11/2019 au 30/04/2020	Période 01/05/2020 au 31/10/2020
Entités privés (artisans, commerçants)		
Nombre de factures	375	537
Montant TTC des factures	16 155,73 €	20 678,37 €
Entités publiques (collèges, maison de retraites, etc.)		
Nombre de factures	8	12
Montant TTC des factures	537,35 €	471,90 €
Total montant facturé TTC	16 693,08 €	21 150,27 €

Les recettes liées à l'accueil des professionnels sont en hausse entre la première facturation de l'année 2020 et la deuxième, toutefois, ces recettes restent très faibles au regard des coûts de fonctionnement des déchèteries.

1.3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

Aucune évolution de l'organisation de la collecte n'est constatée en 2020.

1.3.6 Crise sanitaire 2020 : impact sur le service

L'année 2020 a été marquée par une forte crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette crise a impacté le fonctionnement du service de gestion des déchets.

1.3.6.1 Impact sur la collecte porte à porte et apport volontaire

Les collectes ont été légèrement impactées :

- Maintien de la collecte des OMR sans interruption.
- Interruption des collectes sélectives : EMHV, Verre et Papier du mercredi 18 mars au mardi 24 mars.

Voici les tendances enregistrées durant cette période en comparaison à celle de 2019 :

- ⇒ Une hausse des OMR (1,52%) supérieur à la hausse annuelle (0,59%)
- ⇒ Une hausse des EMHV (9,26%) supérieur à la hausse annuelle (7,4%)
- ⇒ Une baisse des papiers (- 14,69%) supérieur à la baisse annuelle (-7,04%)
- ⇒ Une hausse du verre (17,6%) supérieur à la hausse moyenne annuelle (4,4%)

De janvier à juin et en raison de la fermeture des déchèteries, on note une perte de 211,80 tonnes de verre collectées en déchèteries mais compensée par les 376,72 tonnes collectées en plus en PAV.

Globalement sur l'année 2020, les tonnages ont subi les variations habituelles.

1.3.6.2 Impact sur le service des déchèteries

Les déchèteries ont fermé au public du 17 mars au 31 avril 2020, soit pendant 1,5 mois.

Au cours du mois de mai, certains sites ont réouvert de façon partielle au public. Certains sites ont quant à eux été fermés tout le mois de mai soit au total 2,5 mois.

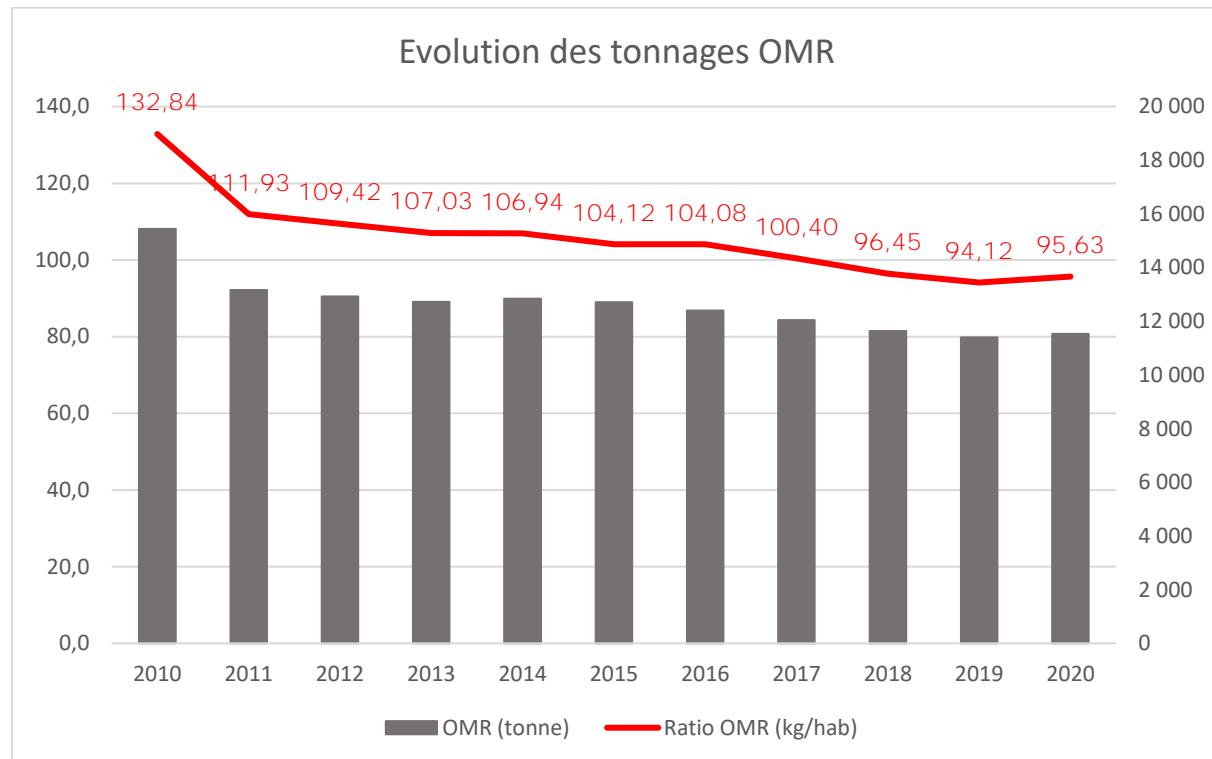
Les habitants des Mauges étant de manière générale confinés au cours des mois de mars et avril, leur consommation et leur production et gestion des déchets a été modifié pour plusieurs raisons :

- Fermeture des déchèteries de mi-mars à fin avril : une période très importante de production de végétaux. Les usagers habitués à ce service ont dû trouver des alternatives à la gestion de leurs végétaux : stockage ou gestion de manière différente à leurs pratiques habituelles : **mulching, broyage, compostage, conservation...** Ce phénomène a eu pour impact **une baisse des végétaux collectés pour l'année 2020 par rapport à l'année 2019.**
- Fermeture des magasins : baisse des possibilités de consommer, ce qui peut induire une **réutilisation des objets présents à la maison, réparation, don d'objets** à proximité. Ce phénomène, a eu pour impact **une baisse de l'ensemble des déchets collectés en 2020, par rapport à l'année 2019.**
- Temps important à domicile : **beaucoup d'habitants** ont améliorés leur habitat par le biais de petits travaux, triés de nombreuses pièces, ce qui aurait pu augmenter les apports en déchèteries. **Malgré cela, les tonnages collectés sur l'année 2020 ont été plus faible que ceux de l'année 2019** (-10% de déchets collectés tous flux confondus hors végétaux).

1.4 La collecte des déchets : bilan

Le flux des déchets assimilés n'est pas distinct du flux des déchets ménagers car ils ne sont pas collectés séparément.

Evolution du flux des ordures ménagères :

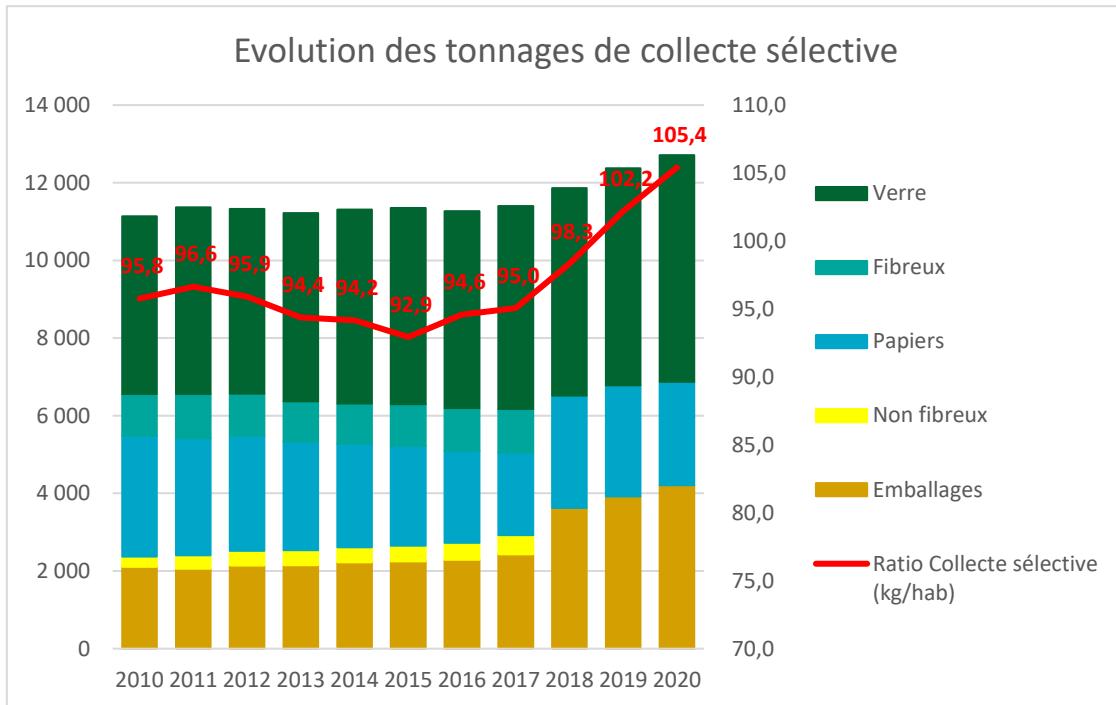


On constate que, depuis 2011 et la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la redevance incitative, le flux ordures ménagères résiduelles a baissé de 28 %. Cette tendance à la baisse, grâce à l'implication des usagers dans la prévention et le tri des déchets, se confirme jusqu'en 2019. En 2020, on constate une légère hausse de 1,1% du ratio. Cette évolution n'est pas significative.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2017 permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant produisait, en 2017 :

- 254 kg/an à l'échelle nationale ;
- 180 kg/an à l'échelle régionale ;
- 159 kg/an à l'échelle départementale.

Evolution du flux de collecte sélective :



La redevance incitative, effective en 2011, avait fait augmenter les tonnages de collecte sélective de façon significative. Puis le ratio a diminué. Cette diminution est due à la baisse des tonnages papier et fibreux collectés.

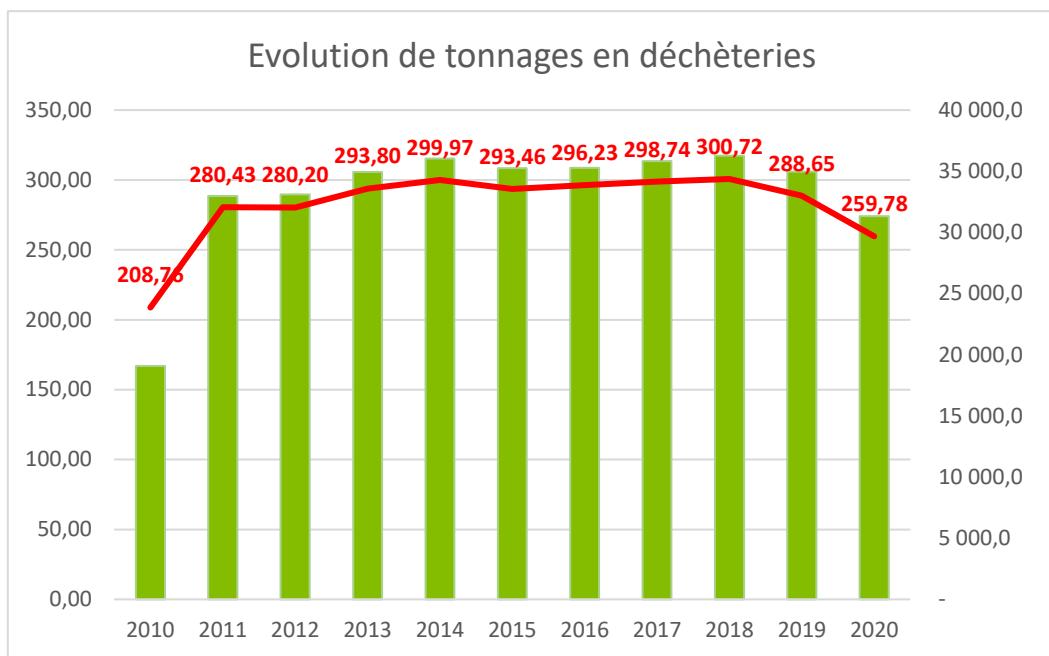
L'ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis 2017 a provoqué, malgré la baisse toujours importante du flux papier, une évolution positive du ratio de collecte sélective.

L'ensemble des emballages y compris le verre poursuivent leur progression. Seul le papier est en baisse de 7%.

Le tableau, ci-après, compare les ratios de collecte (kg/hab/an) de Mauges Communauté aux données de l'enquête ADEME (2017) :

Flux	Mauges Communauté	Maine et Loire	Pays de la Loire	Nationale
Verre	48	41	40	30
Emballages ménagers et Papier	57	56	52	48
Total	105	97	92	78

Evolution des flux issus des déchèteries :



Depuis 2010, on constate une progression du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèteries. Cette évolution est à rapprocher de la baisse des ordures ménagères résiduelles. Les usagers ont transféré une partie de leurs déchets vers les flux de déchèterie.

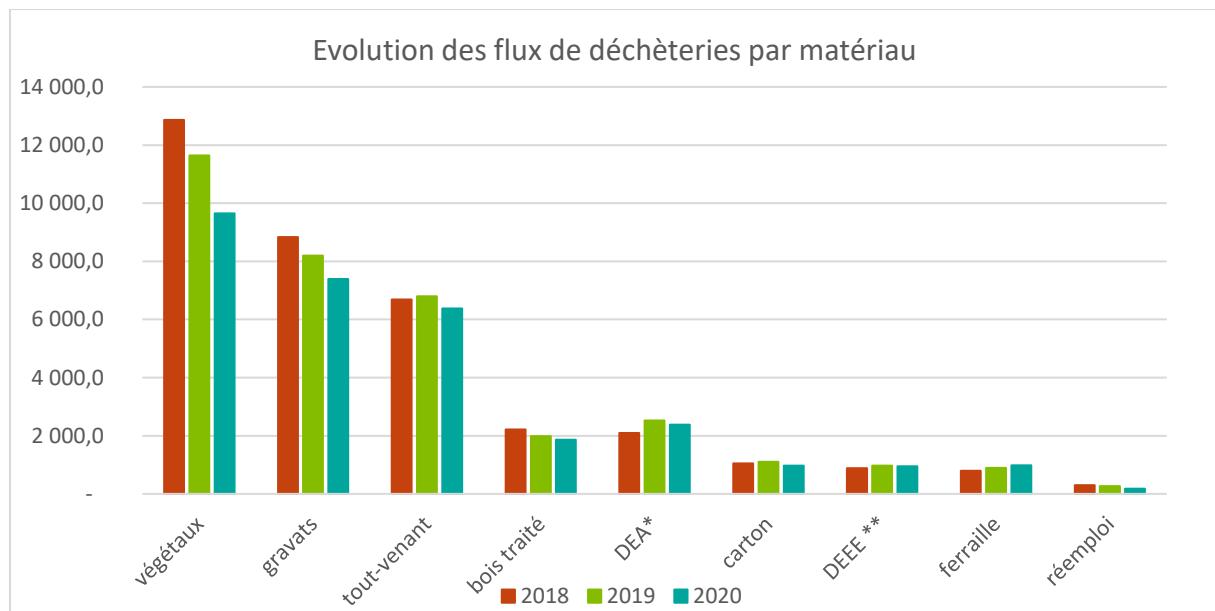
Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2017 permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant produisait, en 2017 :

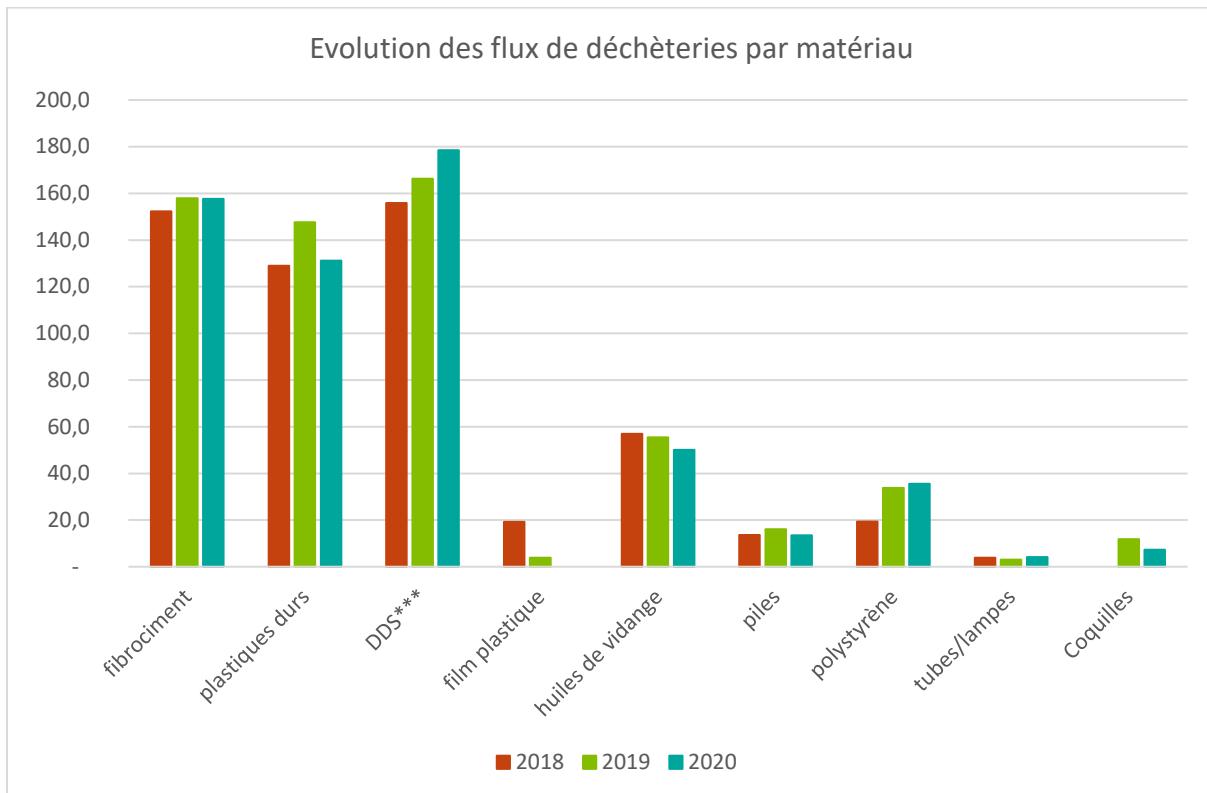
- 218 kg/an à l'échelle nationale ;
- 306 kg/an à l'échelle régionale ;
- 285 kg/an à l'échelle départementale.

En 2017, les habitants du territoire déposent beaucoup de déchets en déchèteries (+ 5% par rapport à la donnée départementale).

Les données de l'année 2020 sont à prendre en compte au regard du confinement du printemps 2020 pendant lequel le service de déchèterie a été fermé.

Les graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages collectés en déchèteries par matériau :





On constate de manière générale que les flux sont en baisse, cela est dû en partie à la fermeture des déchèteries au cours du 1^{er} confinement (sites fermés entre 1,5 mois et 2,5 mois selon les sites).

La baisse est de **-11% pour l'ensemble des déchets acceptés, avec des baisses importantes** pour les principaux flux collectés : flux végétaux (-17%), flux gravats (-10 %), flux tout-venant (-6%). Compte tenu de la crise sanitaire et de la fermeture temporaire des déchèteries, les tonnages collectés en 2020 ne reflètent pas les tendances des dernières années.

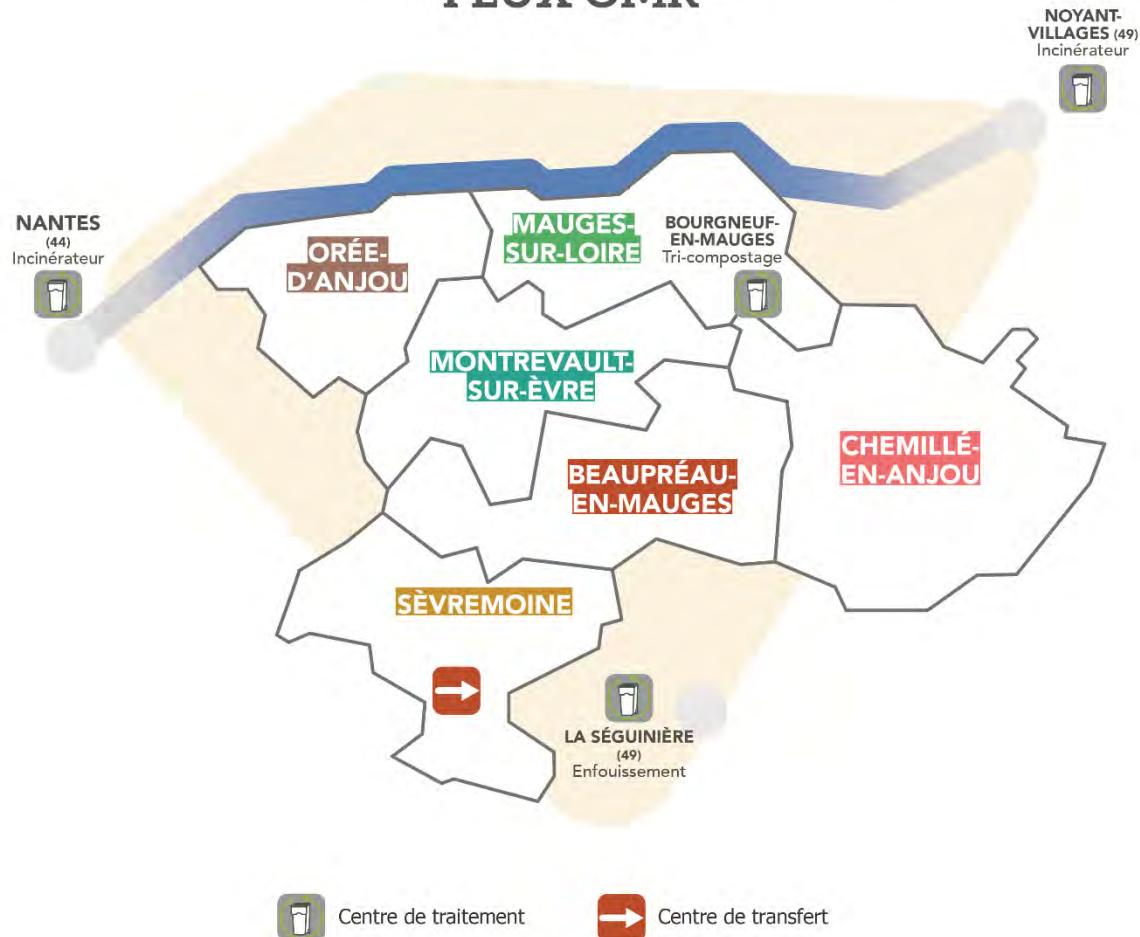
Le tableau qui récapitule les tonnages collectés en 2020 par matière et par déchèterie est présenté en annexe 2.

1.5 Traitement des déchets : organisation

1.5.1 Localisation des unités de traitement existantes

Les centres de transfert et les unités de traitement entre dans la compétence du syndicat mixte Valor3e.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX OMR -



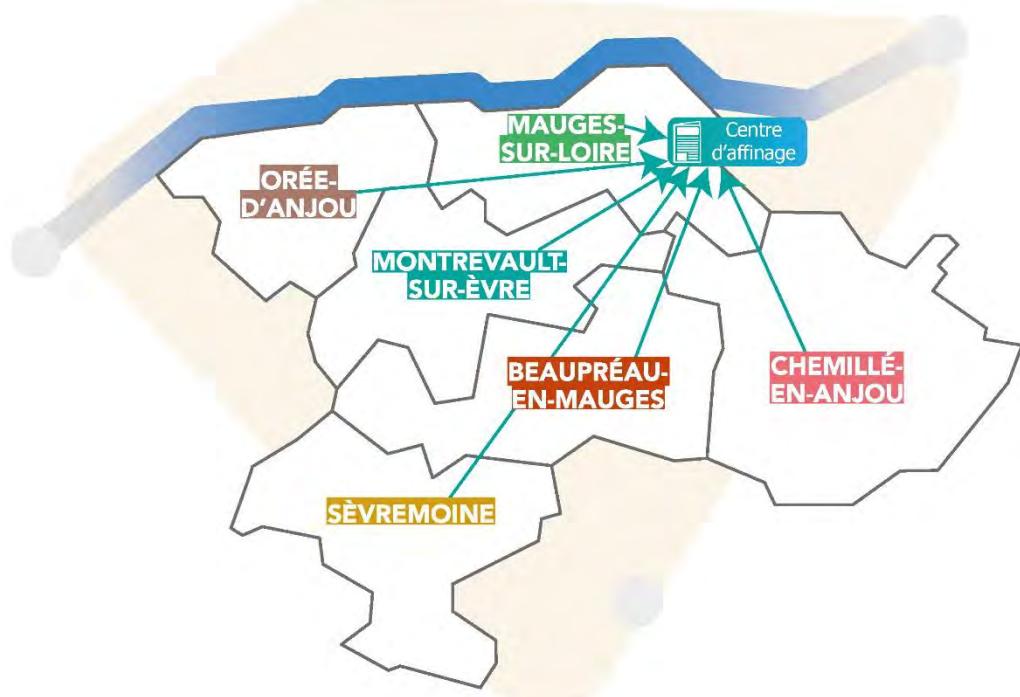
Le tableau suivant détail, par site de traitement, la capacité d'accueil du site ainsi que le tonnage réellement reçu au cours de l'année 2020 :

Liste des unités de traitement du flux OMR	Capacité des sites (tonnes)	Tonnages reçus en 2020 (tonnes)
UVE Alcéea (44)	170 000	139 122,81
UVE Noyant-Village (49)	120 000	118 809,12
ISDND La Séguinière (49)	50 000	50 020,70
TMB Mauges-sur-Loire (49)	20 000	20 020,52

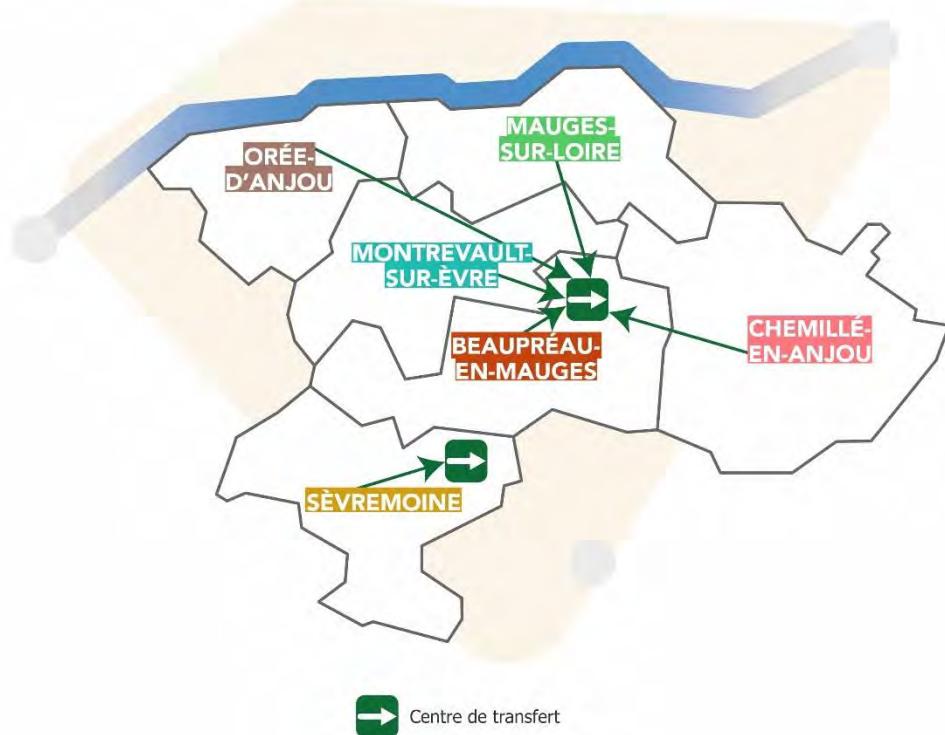
LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX EMBALLAGES -



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX PAPIERS -



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX VERRE -



Les sites de transfert sont situés à Saint-Macaire-en-Mauges -Sèvremoine (SARL de l'Avresne – Véolia) et La Poitevinière – Beaupréau-en-Mauges (BRANGEON Environnement)

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX DÉCHÈTERIES -



1.5.2 Nature des traitements

Le tableau ci-dessous présente les différents modes de traitement des déchets gérés par le service gestion des déchets de Mauges Communauté :

Mode de traitement	Unité de traitement	OMR	Emballages	Papier
Compostage	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49)	✓		
Incinération avec récupération d'énergie	UVE Alcéa – Nantes (44)	✓		
	UVE de Lasse Noyant-Villages (49)	✓		
Enfouissement	ISDND La Séguinière (49) OMR brut et refus du process de l'unité de tri-compostage	✓		
Tri	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou (49)		✓	
	Centre de tri de Seiches-sur-le-Loir (49)		✓	
	Centre de tri Le Rhei (35)		✓	
Affinage	Centre d'affinage - La Pommeraye (49)			✓

Les tableaux ci-dessous présentent les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries de Mauges Communauté :

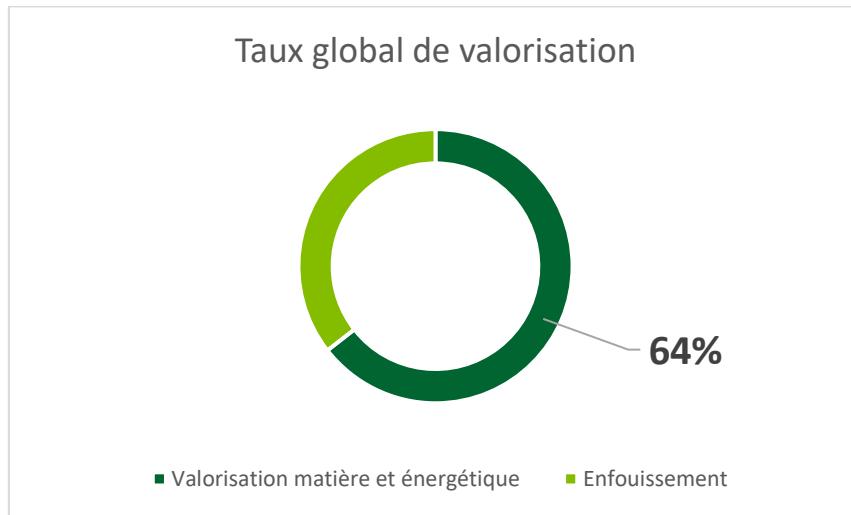
Mode de traitement	Unité	Végétaux	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois traité	Carton	DEA	DDS	DEEE
Valorisation matière	BRANGEON ENVIRONNEMENT - compostage Cholet (49) et Montrevault-sur-Èvre (49)	✓								
	BRANGEON RECYCLAGE Cholet (49)				✓	✓	✓	✓		
	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou (49)					✓				
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)					✓				
	ATIMA recycle Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)					✓				
	TRIADIS/SECHE Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (53)							✓		
	RECYC MATELAS recyclage Mortagne sur Sèvre (85)						✓			
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓							
	BOUYER LEROUX - CSDU classe II La Séguinière (49)		✓							
	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe III Montrevault-sur-Èvre (49) et le Cellier-Vallet (44)			✓						
	Autres rembournés : incinération ; Refus : enfouissement - contrat ECO-MOBILIER							✓		
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) - Contrat ESR									✓

Mode de traitement	Unité	Réemploi	Film plastique	Plastiques durs	Polystyrène	Piles	Néons	Huile de vidange	Fibrociment
Valorisation matière	ECOCYCLERIE DES MAUGES tri et revente Saint-Quentin-en-Mauges Montrevault-sur-Èvre (49) et Thouarcé, (49)	✓							
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)			✓					
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)			✓	✓				
	ASTRHUL recyclage Liré, Orée d'Anjou (49)							✓	
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)								✓
Valorisation matière et enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont enfouis - Contrat COREPILE					✓			
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Verre, ferraille, mercure recyclés, plastique incinéré, poudres fluorescentes enfouies – Contrat ESR						✓		

1.6 Le traitement des déchets : bilan

1.6.1 Capacité et tonnages traités

1.6.1.1 Taux global de valorisation



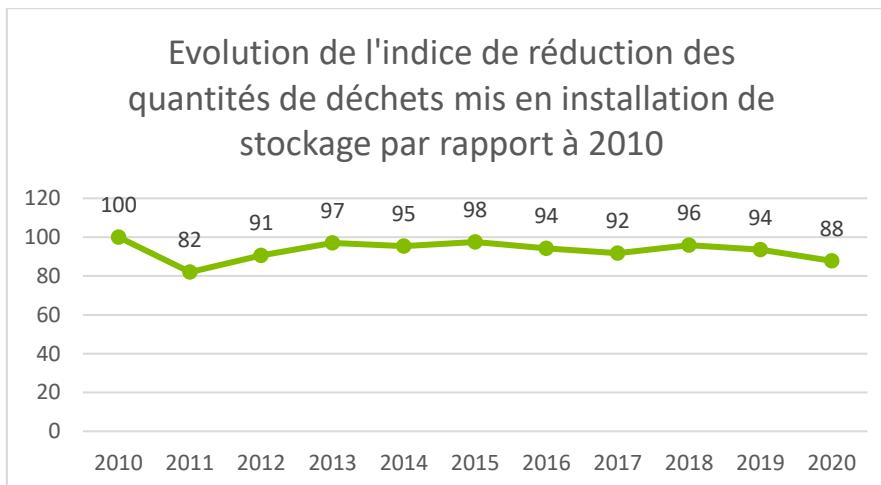
Le taux global de valorisation 2020 est identique à 2019.

Les déchets qui sont encore enfouis sont les refus du traitement des ordures ménagères sur l'unité de Bourgneuf-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire, le tout-venant et les gravats issus des déchèteries.

Une petite partie des déchets de mobilier, fibrociment, piles et autres déchets dangereux subissent ce mode de traitement.

La réglementation européenne et française incite à diminuer la part des déchets enfouis. Des recherches pour faire diminuer cette part sont en cours.

1.6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



On constate une forte baisse de l'indice entre 2011 et 2012. Cela correspond à la mise en service de l'**unité de tri-compostage** sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, Mauges-sur-Loire. Valor3e, avec ce nouveau site et ses marchés de traitement vers des unités de valorisation énergétique (mise en place en 2011), a permis une diminution de la part d'**enfouissement des déchets**. Globalement, cet indice est stable. En 2020, l'indice baisse principalement car les tonnages réceptionnés en déchèteries et destinés à l'enfouissement (tout-venant et gravats) ont diminué.

L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, prévue d'ici 2025 par la loi de finances 2018, incite Mauges Communauté à rechercher des alternatives à l'enfouissement.

1.6.2 Refus de tri

Taux de refus selon type de flux		
Type de flux	Taux de refus moyen 2020	Taux de refus moyen 2019
Emballages	23,40%	23,93%
Papier	5,75%	6,23%

Flux Emballages : le taux de refus reste constant. Pour précision, les refus se répartissent comme suit :

- 10,59% de refus,
- 5,50% d'emballages recyclables qui sont imbriqués (non valorisables),
- 3,21% d'emballage souillés,
- 3,05% d'indésirables dénommés ambigus,
- Les derniers pourcents sont des éléments fins non valorisables.

Flux Papier : après plusieurs années, la collectivité enregistre une baisse du taux de refus. Est-ce le fruit des campagnes de communication passées ou à un dépôt moindre de papier aux colonnes en raison du COVID, ce chiffre reste à vérifier dans les années à venir.

1.7 Impact environnemental et impact sanitaire

1.7.1 Indicateur kilométrique

Le principal impact des services mis en œuvre par le service gestion des déchets est le transport et la production de gaz à effet de serre (GES). Cette indice GES n'est pas communiqué par nos différents prestataires.

Cependant, un état des kilomètres parcourus pour assurer les prestations est présenté ci-dessous :

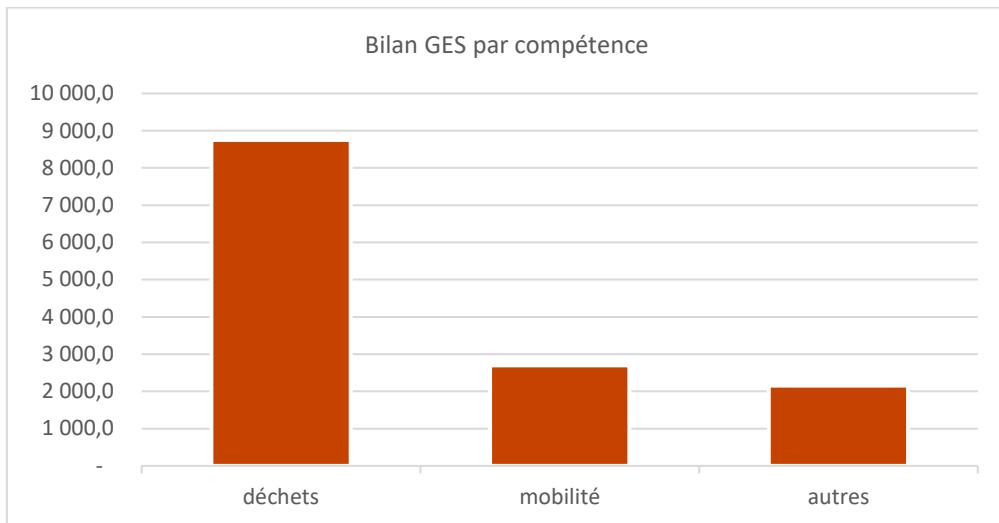
	Porte à porte	Apport volontaire
OMR		7 297 km
Emballages	298 927 km*	/
Papier	/	29 856 km
Verre	/	40 453 km
Flux déchèteries	/	264 450 km

*les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.7.2 Bilan gaz à effet de serre 2019 – compétence déchets

Mauges Communauté a produit en 2020 un rapport sur les gaz à effet de serre (GES) émis par ses activités.

Ce rapport 2019 démontre que les émissions de GES de Mauges Communauté dépendent plus des compétences exercées que du patrimoine. On observe notamment que les déchets (ceux de l'ensemble de la population) et dans une moindre mesure les transports scolaires sont les secteurs les plus émetteurs.

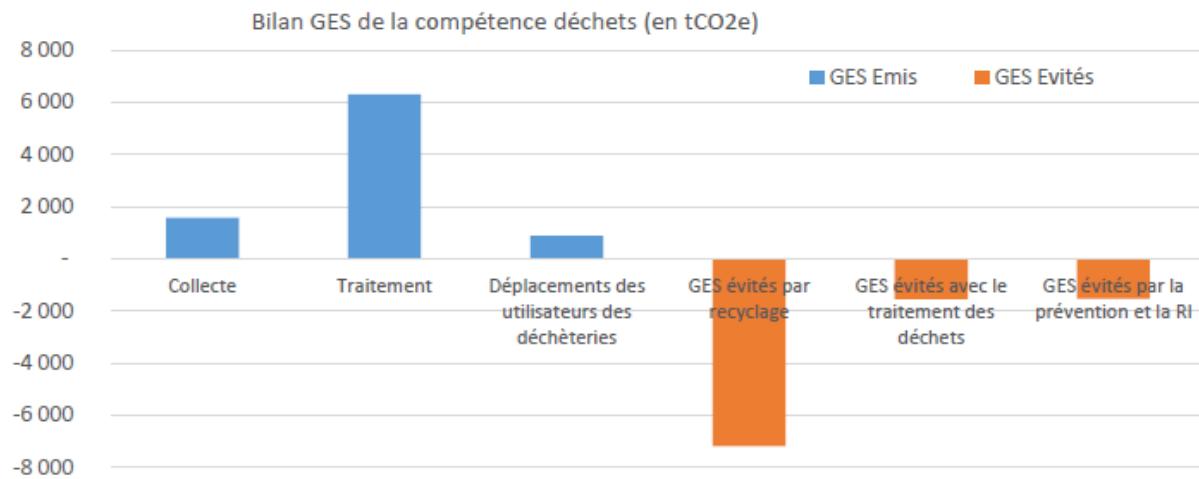


Le tableau ci-dessous fait la répartition des différents postes étudiés en 3 catégories :

- La collecte
- Le traitement
- Les déplacements des utilisateurs

Poste	Total (tCO2e)
Collecte	
Collecte des déchets en PAP (OM et CS)	528
Collecte déchets en AV	92
Collecte déchèteries	351
Déchèteries et bâtiments déchets	2
Amont Collecte des déchets (OM et CS)	138
Amont collecte déchets en AV	24
Amont Collecte déchèteries	92
Surfaces des déchèteries	128
Surface bâtiments déchets	30
Véhicules déchets	189
Traitement	
Ordures ménagères - enfouissement	1 994
Ordures ménagères - valorisation énergétique	1 695
Ordures ménagères - compostage	48
Emballages- valorisation énergétique	1 402
Déchèteries - Tout venant et D3E - incinération et stockage	130
Déchèteries - déchets verts - compostage	883
Déchèteries - piles - enfouissement	0
Déchèteries - gravats et fibrociment - enfouissement	41
Déchèteries - Mobilier - enfouissement et incinération	3
Déchèteries - DMS - valorisation énergétique	96
Déplacements des utilisateurs	
Déplacements des utilisateurs des déchèteries	885
TOTAL	8 753
GES évités par recyclage	- 7 186
GES évités avec le traitement des déchets	- 1 540
GES évités par la prévention et le RI	-1 526
TOTAL GES évités	- 10 250

Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, le traitement des déchets a une part prépondérante dans les émissions de GES. Cela souligne à nouveau le lien entre les quantités de déchets **jetées et les émissions de gaz à effet de serre produites**. Il s'agit donc de continuer les actions de prévention, de valorisation et de recyclage **pour d'une part réduire** les émissions mais aussi augmenter les GES évités grâce à ces actions. Ainsi, les émissions engendrées par la compétence « déchets » de 8 753 tCO2e sont moindres que les émissions évitées : 10 250 tCO2e. Le graphique suivant illustre cette balance « positive » de la compétence « déchets ».



1.8 La concertation et la gouvernance

1.8.1 Supports d'information

Au cours de l'année 2020, les usagers, particuliers et professionnels, ont reçu 2 lettres d'informations pour les sensibiliser aux enjeux du service. Ces lettres, envoyées en juin et novembre, étaient accompagnées de la facture de redevance incitative.



Lettre info n° 7 – juin 2020



Lettre info n° 8 – novembre 2020

1.8.2 Communication et crise sanitaire

Lors de la période de confinement en mars 2020, les collectes des emballages et les dépôts en déchèteries ont été temporairement suspendus. Pour communiquer ce type d'informations aux usagers divers moyens ont été déployés : post facebook, mise à jour en temps réel du site Internet de Mauges Communauté, newsletters, mailing et envoi de sms.

A Facebook post from Mauges Communauté on March 17, 2020. It contains text about COVID-19 and service status, tables for maintenance and suspension of services, and a link to the website. It has 4532 likes, 488 interactions, and 2 comments.

A Facebook post from Mauges Communauté on March 17, 2020. It contains text about COVID-19 and waste collection, with a graphic showing a trash bin and a crossed-out trash bin. It has 34 957 likes, 9 998 interactions, and 36 comments.

A Facebook post from Mauges Communauté on April 23, 2020. It contains text about the partial reopening of waste disposal sites, with a photo of the site. It has 11 246 likes, 2 419 interactions, and 35 comments.



La Newsletter #Avril 2020

Chers lecteurs,

Nous sommes entrés depuis 3 semaines dans une période inédite de confinement qui modifie profondément votre quotidien. Je rappelle que ces mesures ont pour seul objectif de freiner la propagation du virus Covid-19. Aussi je vous invite à respecter scrupuleusement les consignes de confinement et de limiter strictement vos déplacements aux seuls cas autorisés par le décret ministériel. C'est la meilleure façon de vous protéger, de protéger vos proches mais c'est aussi la meilleure façon d'aider les personnels soignants à accomplir chaque jour leur mission pour soigner les malades.



Depuis le début de l'épidémie, avec les élus et services de Mauges Communauté nous nous sommes organisés pour garantir la continuité du service public et pour maintenir le lien avec vous, usagers et acteurs économiques. Nous mettons tous les moyens humains pour que dans ce contexte si particulier de confinement qui peut durer encore quelques semaines, la vie puisse continuer, la vie puisse s'organiser. Comptez sur ma détermination et la collaboration des agents de tous les services communautaires mobilisés pour vous accompagner efficacement et avec bienveillance dans cette période si particulière. Je vous invite à consulter les actualités ci-dessous ou directement sur maugescommunaute.fr où les informations sont mises à jour en temps réel. Bonne lecture, prenez soin de vous et prenez soin des autres.

Didier HUCHON, Président de Mauges Communauté

Plan de continuité du service public

Quels sont les services assurés et suspendus pendant le confinement ? Quelles sont les nouvelles mesures prises par le Gouvernement ?

[En savoir plus](#)



Déchets : le point sur les collectes

Le rythme des collectes, les lieux où vous procurez des sacs emballages, les éventuelles perturbations sur votre commune... toutes les informations au plus proche de l'actualité.

[En savoir plus](#)



1.8.3 Animations

La communication et la sensibilisation autour de la prévention et du tri des déchets se sont poursuivies cette année.

Avec le contexte sanitaire, seuls 312 foyers ont été démarchés en porte à porte sur le territoire (contre 3 033 en 2019) par les 3 agents en charge du suivi de la qualité (2,3 ETP) pour leur rappeler les consignes de tri et les sensibiliser à la démarche de prévention.

2 logements collectifs ont reçu une information sur le tri et la prévention des déchets.

Une documentation sur le fonctionnement du service gestion des déchets de Mauges Communauté est remise aux nouveaux locataires par les offices HLM (49 Habitat et Val de Loire) depuis 2012.

94 classes soit 2 072 **élèves ont bénéficié d'animations scolaires** (contre 312 classes et 8 566 élèves en 2019) sur la prévention et le tri des déchets (dont 45 animations réalisées par l'**association Boboplanète**). 5 autres classes, soit 120 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Anjou sur la réduction des déchets en jardinant au naturel.

La communication Grand public a été très réduite :

- Prêt de matériel pour les journées Nettoyage Nature (2 actions – 140 participants) ;
- Prévention en déchetterie ;
- Aucunes autres animations et évènementiels (annulation de la petite angevine et de la foire de Chemillé).



La Newsletter #Mai 2020

Chers lecteurs,

Nous entrons le 11 mai dans une nouvelle phase, celle d'un déconfinement progressif. Écoles, commerces, transports... vont peu à peu reprendre vie, mais c'est aussi une nouvelle vie sociale qui va commencer. Les élus et les agents des collectivités locales des Mauges s'y préparent activement. Pour vous accompagner dans cette nouvelle étape de lutte contre le COVID-19, nous distribuerons ce week-end pour chaque membre de votre foyer, un masque en tissu gratuit. Il vous appartiendra ensuite de vous procurer vos masques dans les circuits de distribution traditionnels. Restons patients et vigilants pour le bien-être et la santé de tous ! Prenez soin de vous et restons solidaires.



Didier HUCHON, Président de Mauges Communauté

Reconduction de l'ouverture partielle des déchèteries

Depuis le lundi 27 avril, 12 déchèteries du territoire sont partiellement rouvertes, de 13h30 à 18h30 uniquement. Il s'agit d'une première étape pour laquelle la sécurité de tous doit être garantie et pour cela il faut éviter les concentrations de personnes. Aussi l'accès aux déchèteries a été organisé en ce sens. Vous pouvez accéder uniquement :

- à la déchèterie de référence indiquée,
- le jour de collecte de vos ordures ménagères,
- muni d'un justificatif de domicile et de votre carte de déchèterie, si vous en avez une .



[Consultez les déchèteries de référence, les modalités d'accès et de dépôts](#)

Attention, ne sont pas acceptés pour le moment : le mobilier, le réemploi destiné à l'Écocyclerie des Mauges et la grosse ferraille.

2 Les indicateurs économique et financiers

2.1 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

2.1.1 Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	OMR		Emballages
Fréquence	C0,5	C1	C0,5
Collecte et contenants	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	AV Collecte gérée par un prestataire	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Divers traitements gérés par le syndicat mixte Valor3e		Tri géré par le syndicat mixte Valor3e

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence	De C1 à C0,5	De C1 à C0,5	-
Collecte et contenants	AV Collecte gérée par deux prestataires	AV Collecte gérée par deux prestataires	17 déchèteries et 2 éco-point gérés par un prestataire*
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Affinage géré par un prestataire	-	Divers traitements gérés par des prestataires

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines / C2 : collecte deux fois par semaine

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

*transfert de la régie des sites de Sèvremoine vers un prestataire privé au 1^{er} novembre 2018

2.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous représente le montant annuel des principales prestations rémunérées à des prestataires sous contrat :

Collecte des flux OMR, emballages, papier et verre

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2020 / 2019
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (Sirdomdi)	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2020 ou 31/12/2021 ou 31/12/2022	2 157 642	3%
Brangeon Environnement	Lot 2 : Collecte en colonnes des Ordures Ménagères Résiduelles, du Verre et des Papiers-Revues-Journaux-Magazines (Sirdomdi)	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2020 ou 31/12/2021 ou 31/12/2022	271 536	6%
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (à partir du 1/11/2017 Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 2 mois	31/12/2020	675 466	4%
Véolia	Lot 2 : Collecte en colonnes des Ordures Ménagères Résiduelles, du Verre et des Papiers-Revues-Journaux-Magazines (à partir du 1/11/2017 Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 2 mois	31/12/2020	72 652	-5%
ALISE	Affinage des papiers	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2018 ou 31/12/2019 ou 31/12/2020	80 639	-7%

L'ensemble des prestations est facturé en fonction des tonnages collectés ce qui explique les évolutions entre 2019 et 2020.

Fourniture de contenants

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2020 / 2019
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant »	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	30/05/2020 ou 30/05/2021	66 471	83%
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » Lot 1 – Bacs individuels	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	335 775	/
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » - Lot 2 – bacs collectifs supérieurs à 2m ³	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	/	/
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 2 ans	23/09/2021	131 509	/

Gestion des déchèteries

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2020 / 2019
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 1 flux végétaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	262 937	0%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 2 flux Gravats	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	153 908	8%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 3 flux Tout-venant	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	703 705	16%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 4	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	529 791	8%

	flux Flux bois, carton, verre, ferraille, plastiques durs, films plastique, polystyrène et pneus				
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 5 flux déchets ménagers spéciaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	99 220	55%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 6 flux amiante	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	37 229	27%
Ecocyclerie des Mauges	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 7 flux réemploi	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	166 668	1%
Brangeon Environnement	Gestion de l'accueil des usagers sur les déchèteries et entretien des sites	Marché public 3 ans + 9 mois + 2 x 1 an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	682 712	23%

L'évolution des montants versés aux prestataires est due à l'évolution des tonnages.

De plus, en mars 2019, les marchés déchèterie pour la collecte et le traitement des déchets ont été renouvelés. Cela explique les **taux d'évolution important**. Les baisses de tonnages ont permis de contenir ces évolutions.

2.2 Budget, coût du service et financement

2.2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le budget annexe du service gestion des déchets (451) est assujetti à la TVA. Les montants présentés sont donc hors taxe (données extraites du compte administratif 2020).

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Charges à caractère général - <i>Contrats de prestation de service</i> - <i>remboursement de frais</i> (vers le budget principal - locaux, assurance, ...) - <i>Autres charges (fournitures, ...)</i>	6 513 937,75 6 250 413,89 119 006,60 144 517,26	Ventes produits fabriqués, prestations - <i>Redevance incitative</i> - <i>Vente matériaux</i> - <i>Remboursement de frais</i>	7 871 387,93 7 377 291,41 426 945,51 67 151,01
Charges de personnel	476 668,00	Dotation, subvention et participation - <i>Soutiens Eco-organismes</i> - <i>Subventions ADEME</i> (année transition Economie Circulaire) - <i>Participations composteurs</i>	1 239 836,61 1 190 325,18 44 000 5 511,43
Autres charges de gestion courante - <i>Traitements flux OMR et EMHV</i> - <i>Autres charges (créances éteintes)</i>	3 004 462,11 2 954 291,15 50 170,96	Autres revenus (loyers bâtiment réemploi)	28 438,49
Charges exceptionnelles - <i>Subvention couches lavables et broyeurs</i> - <i>Subvention collecte papier</i> - <i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	47 207,24 8 270,28 7 820,85 31 116,11		
Charges financières	24 130,88	Produits exceptionnels	5 144,51
Opération d'ordre entre sections	379 872,70	Opération d'ordre entre sections	108 047,03
Total	10 446 278,68	Total	9 252 854,57

Résultat de l'exercice : - 1 014 230,72€

Résultat antérieur : - 374 882,35€

Résultat cumulé : - 1 389 113,07€

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Matériel		Dotations, fonds divers et réserves	0,00
- bacs	562 545,54		
- composteurs	402 245,50		
- contrôle accès déchèterie et cartes	19 227,00		
- broyeurs à végétaux	36 474,50		
- colonnes de tri (verre et papier)	42 620,01		
- autres matériels déchèteries	11 882,00		
- autres matériels	44 544,53		
	5 552,00		
Travaux	31 582,11	Emprunt	1 800 000,00
- réhabilitation sites St Pierre Montlimart			
Emprunts	358 286,99	Subventions d'investissement	10 440,88
Subventions d'investissement	108 047,03	Opérations d'ordre entre section	379 872,70
Total	1 060 461,67	Total	2 190 313,58

Résultat de l'exercice : 1 129 851,91€

Résultat antérieur : 647 386,06€

Résultat cumulé : 602 239,17€

2.2.2 Le Coût aidé du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique Compta-coût développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

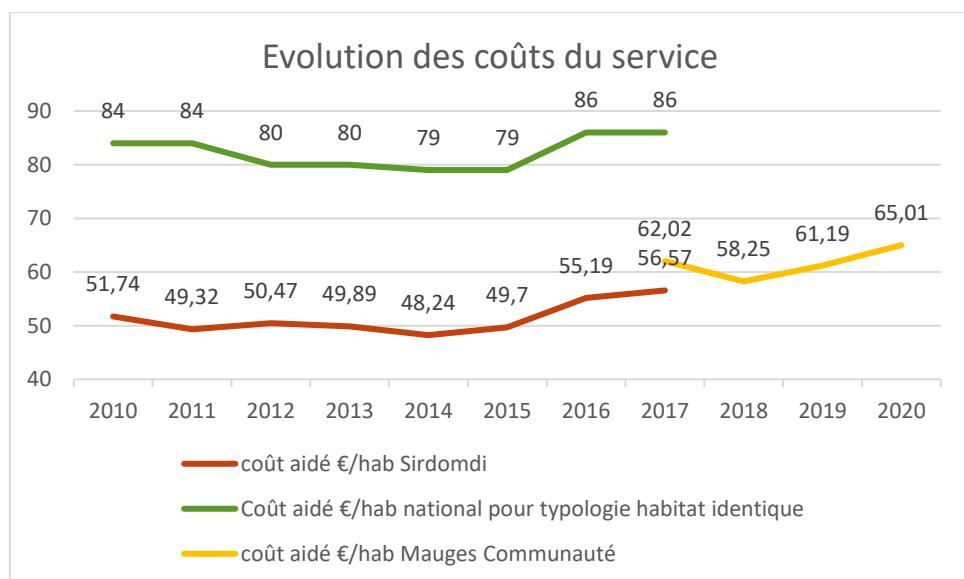
Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Les données sont issues de l'analyse compta-coût 2020 du budget annexe du service gestion des déchets de Mauges Communauté.

	€ HT	€ HT/habitant
Charges du service	10 688 399	86,56
Recettes (vente de matériaux et soutien éco-organismes)	2 661 681	21,55
Coût aidé du service public	8 026 718	65,01

L'agglomération Mauges Communauté fait partie de la typologie d'habitat « mixte à dominante rurale ». Les données issues du référentiel des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets - édition 2019 – indique que, pour une typologie d'habitat identique, en 2016, le coût aidé est de 86€ HT/habitant. Soit un coût aidé 24 % moins important sur le territoire de Mauges Communauté.

Présentation de l'évolution des coûts aidés issus du territoire :



La hausse du coût aidé entre 2019 et 2020 s'explique par une hausse des charges de collecte et tri des emballages avec l'augmentation des tonnages. En parallèle, les recettes liées à la vente des matériaux ont fortement diminué en raison de la crise sanitaire car ces recettes sont soumises à des marchés internationaux.

2.2.3 Le financement du service public

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les territoires de Sèvre-Moine (à l'époque Communauté de Communes Moine et Sèvre) et du Sirdomdi ont adopté la redevance incitative comme mode de financement du service public de gestion des déchets.

Les travaux de convergence des services ont permis de définir un mode de financement et des tarifs uniques valables à compter du 1^{er} novembre 2017.

En 2019, **Mauges Communauté a été accompagné par un bureau d'études Environnement & Solutions** pour envisager une refonte de la grille tarifaire **considérant les difficultés financières d'équilibre du budget annexe de gestion des déchets**. Cette étude a abouti à une évolution des principes de la redevance incitative formalisée par la délibération C2019-10-23-25 et les principes suivants ont été adoptés et mise en place à partir du 1^{er} novembre 2019 :

- Tarif unique pour tous, particuliers et professionnels ;
- **Un forfait d'accès au service et une part incitative** ;
- **Une réévaluation de la participation de 2,40€/foyer/mois.**

La crise sanitaire du printemps 2020 a incité les élus à **reporter l'évolution des tarifs au 1^{er} mai 2020** (délibération C2020-06-03-13).

Montant de la redevance applicable aux usagers du service jusqu'au 30 avril 2020 :

Redevables service complet :

Collecte en bac individuel des ordures ménagères résiduelles :

Volume	Part fixe mensuelle	Part variable à la levée
Bac 140 litres	6,64 € HT	3,51 € HT
Bac 240 litres	11,38 € HT	6,02 € HT
Bac 360 litres	17,07 € HT	9,03 € HT
Bac 770 litres	36,52 € HT	19,31 € HT

Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles :

Volume produit par mois	Part fixe mensuelle	Part variable au dépôt
0 à 6 sacs / mois	6,64 € HT	
7 à 10 sacs / mois	11,38 € HT	1,25 € HT
11 sacs et plus / mois	17,07 € HT	

Redevables service collecte :

Collecte en bac individuel des ordures ménagères résiduelles :

Volume	Part fixe mensuelle	Part variable à la levée
Bac 140 litres	4,41 € HT	1,36 € HT
Bac 240 litres	7,56 € HT	2,33 € HT
Bac 360 litres	11,34 € HT	3,49 € HT
Bac 770 litres	24,26 € HT	7,47 € HT

Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles :

Volume produit par mois	Part fixe mensuelle	Part variable au dépôt
0 à 6 sacs / mois	4,41 € HT	
7 à 10 sacs / mois	7,56 € HT	0,49 € HT
11 sacs et plus / mois	11,34 € HT	

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries de la commune de Sèvremoine pour y déposer leurs déchets. Ils doivent, en contrepartie, s'acquitter d'une facture correspondant aux dépôts effectués.

Montant des dépôts de professionnels sur les déchèteries du territoire qui les acceptent :

Nature du déchet	Prix Au m ³ ou kg
Tout-venant	14,18 € HT
Bois traité	12,27 € HT
Cartons	7,54 € HT
Gravats	18,90 € HT
Déchets verts	6,63 € HT
Déchets dangereux	1,36 € HT

Montant de la redevance applicable aux usagers du service à partir du 1^{er} mai 2020 :

1. Montant de la redevance applicable à l'ensemble des usagers du service :

Volume bac	Forfait mensuel d'accès au service	Part incitative à la levée du bac ordures ménagères ou à l'ouverture de tambour
Badge apport volontaire	8,64 € HT	1,25 € HT
140 litres	8,64 € HT	3,69 € HT
240 litres	11,84 € HT	7,11 € HT
360 litres	13,93 € HT	10,16 € HT
750 litres	20,69 € HT	20,06 € HT
Contenant >2m ³	55,18 € HT	53,49 € HT

Un usager professionnel qui souhaite bénéficier uniquement de bacs pour les emballages devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant unique de 8,64 € HT/mois.

2. Montant spécifique pour les professionnels :

2.1. Service de collecte spécifique :

Ce forfait s'applique à chaque lieu de production.

- Forfait collecte hebdomadaire : 15,17 € HT/mois
- Forfait collecte bi-hebdomadaire : 45,50 € HT/mois

2.2. Dépôts sur les déchèteries du territoire :

La liste des déchèteries accueillant les professionnels est la suivante :

- Beaupréau, ZA Dyna Ouest, 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES ;
- Le Longeron, Route de St Aubin, 49710 SÈVREMOINE ;
- Melay, La Haute Brosse, 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU ;
- Montjean-sur-Loire, Le Petit Lapin, 49570 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Florent-le-Vieil, ZA Ribotte, 49410 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Germain-sur-Moine, Le Haut Fief, 49230 SÈVREMOINE ;
- Saint-Laurent-des-Autels, ZA Le Pâtis, 49270 ORÉE-D'ANJOU ;
- Saint-Macaire-en-Mauges, Le Bois Girard, 49450 SÈVREMOINE ;
- Saint-Pierre-Montlimart, ZI La Paganne, 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

Les tarifs sont les suivants :

Flux	Prix unitaire
Tout-venant	17,00 € HT/m³
Cartons	8,00 € HT/m³
Gravats	20,00 € HT/m³
Déchets verts	7,00 € HT/m³
Bois	13,50 € HT/m³

Les déchets dangereux des professionnels sont interdits en déchèteries.

Le volume facturé est au minimum de 1m³. Au-delà, les volumes sont facturés par tranche de 0,5m³.

Un usager professionnel qui souhaite accéder uniquement au service des déchèteries devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant de 8,64 € HT/mois.

Les services des communes bénéficient d'un accès au service des déchèteries sans contrepartie financière.

3. Prix des récipients pour le remplacement suite à détérioration ou non restitution :

Matériel	Montant unitaire
Clé intelligente	27,27 € HT
Bac 140 litres	31,30 € HT
Bac 240 litres	35,50 € HT
Bac 360 litres	56,50 € HT
Bac 750 litres	226,00 € HT
Carte accès service	8,00 € HT
Clé triangle	15,00 € HT

Bilan des contributions 2020 (issue du compte administratif 2020) :

	€ HT
Redevance incitative	7 377 291,41

Le montant moyen de la facture annuelle de redevance par producteur est présenté ci-dessous :

Redevables particuliers	Redevables professionnels
81,04 € TTC	261,73€ TTC

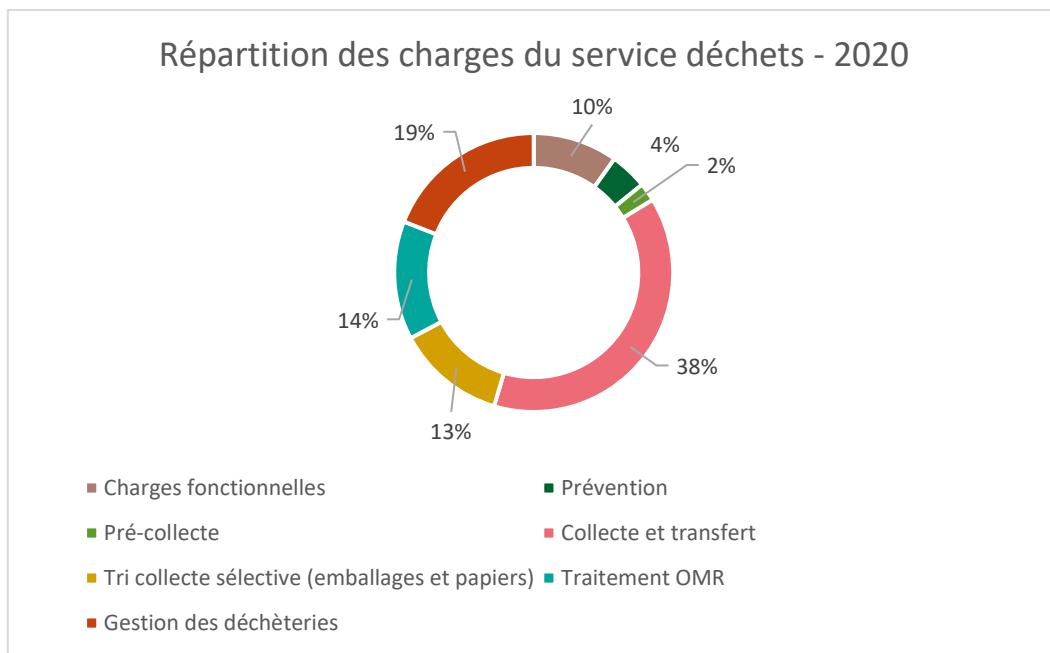
2.3 Structure des coûts

2.3.1 La nature des charges

Charges	Montant € HT (arrondi)	€/habitant	HT/habitant 2019
Charges fonctionnelles	1 051 150	8,51 €	8,32 €
<i>Charges de structure</i>	1 003 830	<i>8,13 €</i>	<i>7,93 €</i>
<i>Charges de communication</i>	47 320	<i>0,38 €</i>	<i>0,38 €</i>
Charges techniques	9 637 230	78,05 €	77,04 €
<i>Prévention</i>	461 500	<i>3,74 €</i>	<i>3,66 €</i>
<i>Pré-collecte</i>	226 600	<i>1,84 €</i>	<i>2,09 €</i>
<i>Collecte et transfert</i>	4 095 680	<i>33,17 €</i>	<i>26,58 €</i>
<i>Tri collecte sélective (emballages et papiers)</i>	1 347 450	<i>10,91 €</i>	<i>10,48 €</i>
<i>Traitement OMR</i>	1 470 300	<i>11,91 €</i>	<i>11,16 €</i>
<i>Gestion des déchèteries</i>	2 035 700	<i>16,49 €</i>	<i>23,07 €</i>
Total charges matrice	10 688 380	86,56	85,36

Entre 2019 et 2020 :

- Augmentation des charges fonctionnelles dû à une évolution des charges de personnel ;
- Charges techniques :
 - o Pré-collecte : fin de certains amortissements de fourniture de bac ;
 - o Hausse de la collecte car hausse du tonnage emballages (extension des consignes de tri) et réaffectation de la prestation de gardiennage des déchèteries sur ce poste ;
 - o Tri collecte sélective : hausse tri des emballages car augmentation des tonnages traités ;
 - o Hausse des charges de traitement des OMR car le tonnage a augmenté ;
 - o Baisse des charges de gestion des déchèteries (hors transfert des charges de gardiennage) due à une baisse des tonnages en raison de la fermeture des sites pendant la première période de confinement.

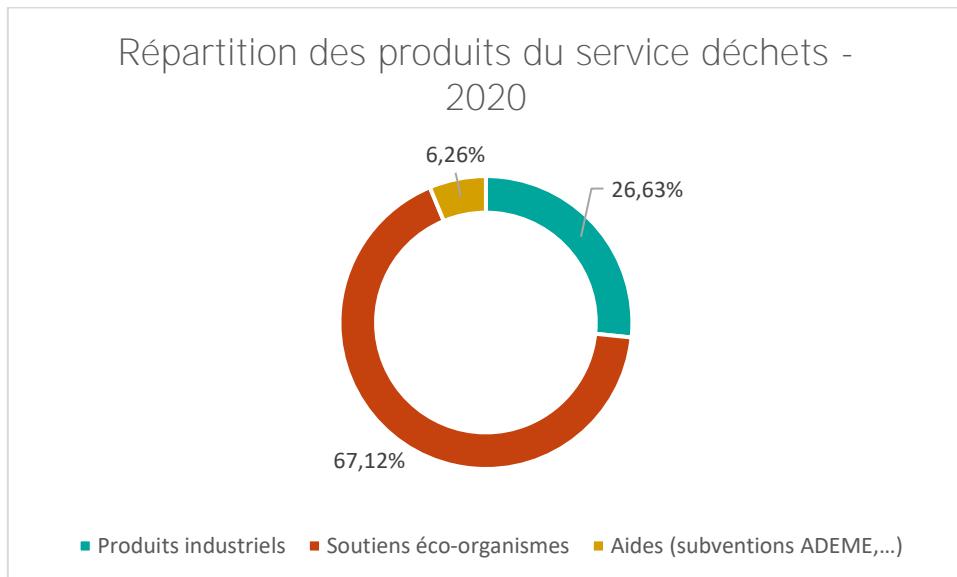


Les postes de charges les plus importants sont les collectes (porte à porte et apport volontaire) et la gestion des déchèteries.

2.3.2 La nature des produits

Produits	Montant € HT (arrondi)	€/habitant	€HT/habitant 2019
Produits industriels	708 710	5,74 €	7,15
Vente de matériaux	667 410	5,41 €	6,81
Autres produits (refacturation gobelet, assurances, pénalités marché)	41 300	0,33 €	0,35
Soutiens éco-organismes	1 786 400	14,47 €	15,19
Aides (subventions ADEME, ...)	166 570	1,35 €	1,82
Total produits matrice	2 661 680	21,56 €	24,16

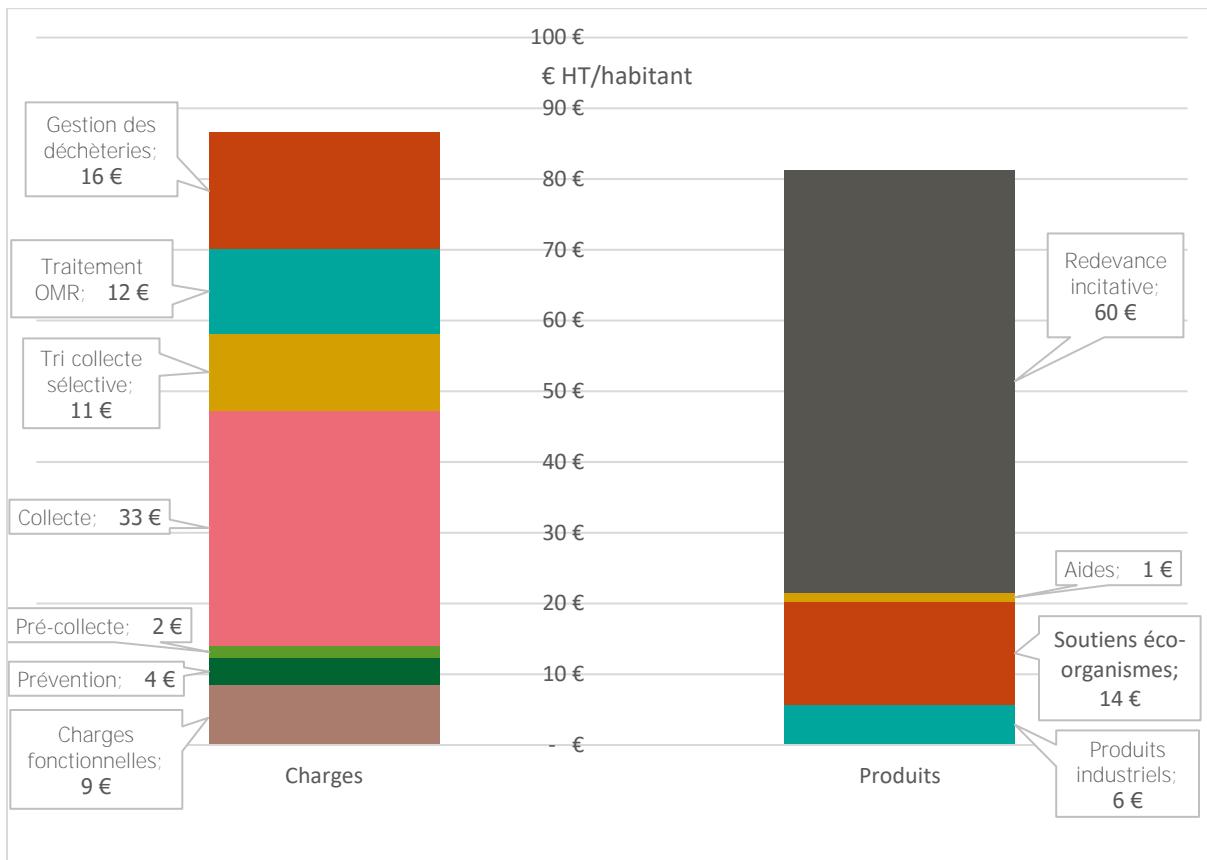
Entre 2019 et 2020, on constate une **baisse de l'ensemble de produits du service** : évolution des tonnages recyclés qui influences les soutiens des éco-organismes et surtout baisse des prix de vente des matériaux.



Les recettes proviennent principalement des éco-organismes (67,12%).

2.3.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges, des produits et du financement du service :



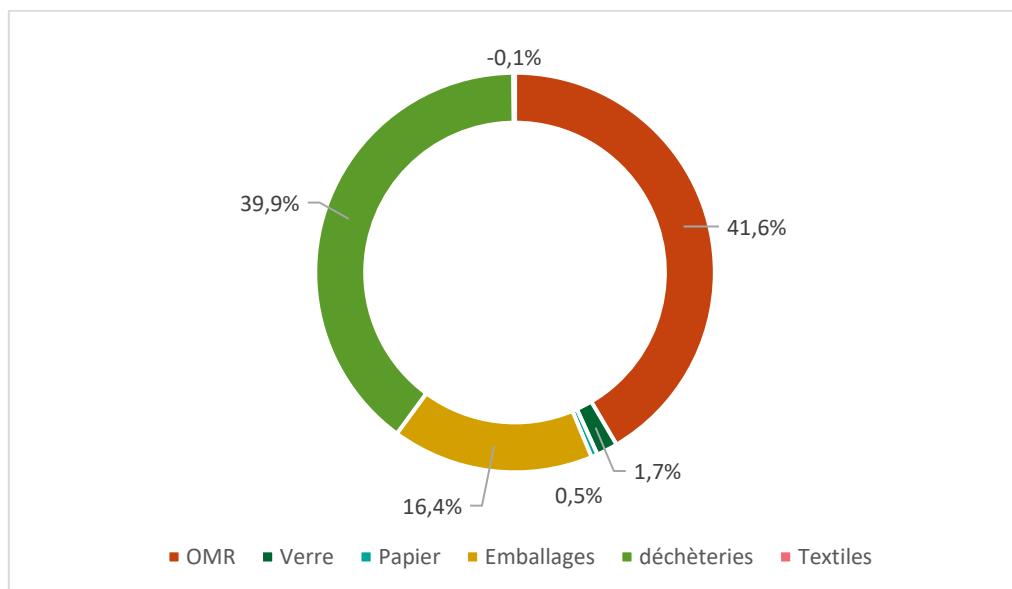
On constate que, **selon la méthode d'analyse Compta-coût**, les produits permettent de couvrir 21 € HT du coût par habitant.

2.4 Coût des différents flux de déchets

2.4.1 La part relative des flux dans le coût du service public

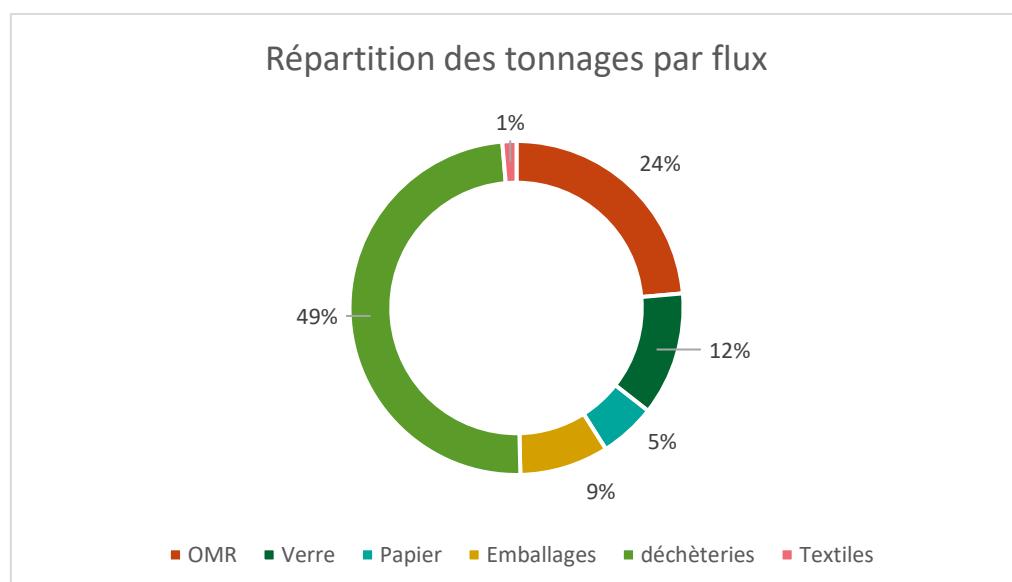
La part du coût aidé par flux de déchets est présentée :

Flux	OMR	Verre	Papier	Emballage	Déchèteries	Textile	Total
Coût aidé k€ HT	3 342	138	41	1 315	3 202	-11	8 027



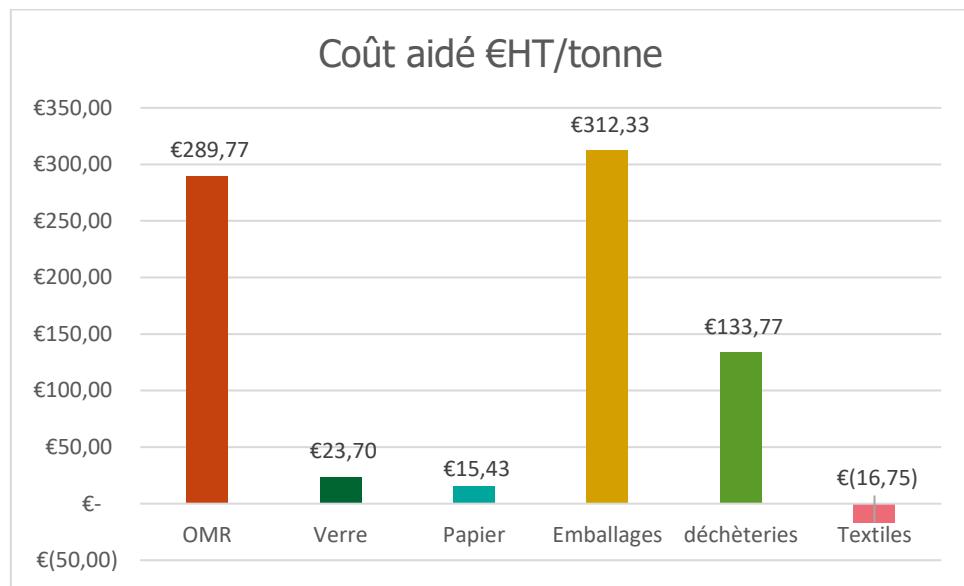
Le flux dont le coût est le plus élevé est celui des ordures ménagères (41,6% ; **en 2019 c'était le flux des déchèteries**). Le coût diminue pour le flux des déchèteries (passage de 43,2 à 39,9 %) et augmente pour les emballages (passage de 14,4 à 16,4%). **C'est une conséquence de l'évolution des charges en déchèterie (baisse des tonnages en raison de la crise sanitaire) et de l'augmentation des tonnages d'emballages collectés.**

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités de déchets collectés.



On constate que les ordures ménagères, qui représentent 41,6 % des coûts, représentent 24 % des tonnages. **Et qu'à l'inverse, les déchets issus des déchèteries, qui représentent 39,9% des coûts, représentent 49% des tonnages.**

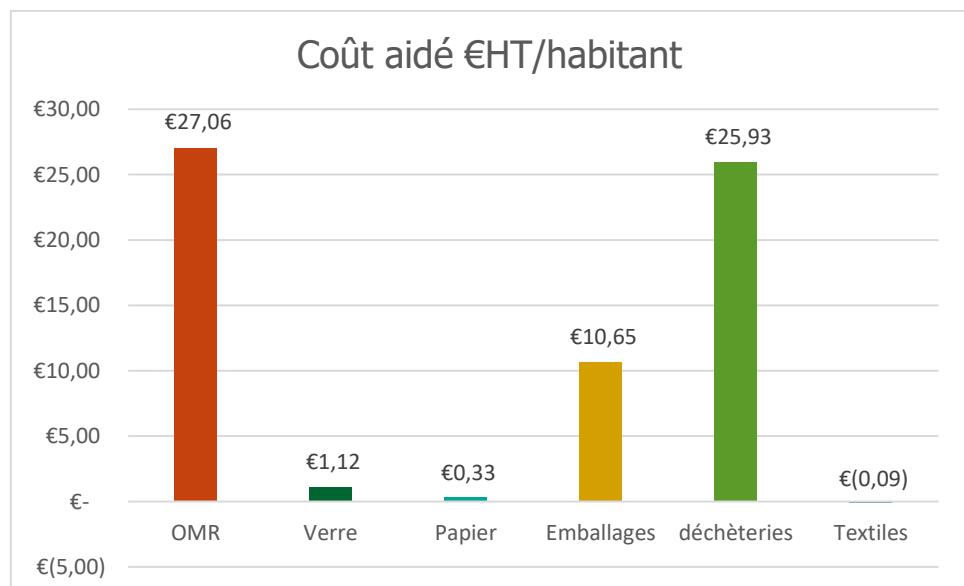
2.4.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



Le coût à la tonne le plus important est pour le flux emballages. Ce montant dépasse celui des ordures ménagères. Ce coût aidé augmente en 2020 car les charges liées au flux emballages (collecte et tri) ont augmenté alors que **les soutiens de l'éco-organisme et les ventes de matériaux ont diminué**.

Le flux ordures ménagères reste le flux avec un coût important **à la tonne et à l'habitant car il n'est pas compensé par des recettes**.

Les emballages représentent un coût à la tonne important mais un coût à l'habitant faible du fait des faibles tonnages au regard des autres flux, même si celui-ci progresse.

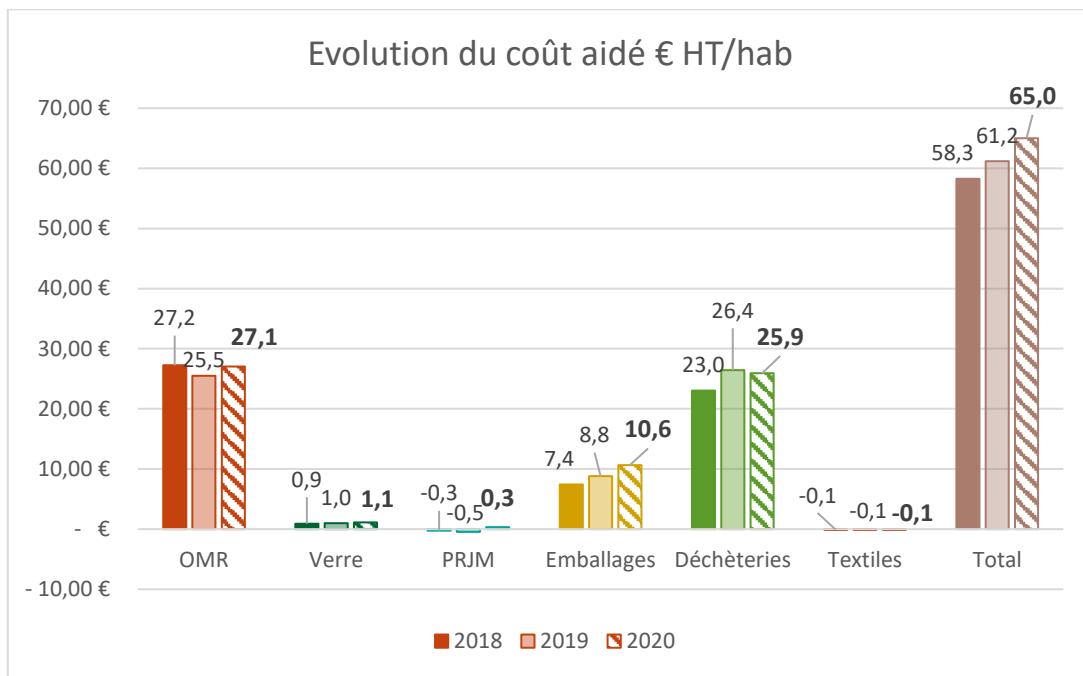


Le tableau ci-dessous compare les résultats de Mauges Communauté à l'ensemble des territoires nationaux de même typologie (mixte à dominante rurale) :

	OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèterie	Autres	Total
Coût aidé Mauges Communauté € HT/hab	27,06	1,12	0,33	10,65	25,93	-0,09	65,01
Référentiel national € HT/hab (données référentiel 2016)	47,4	1,2		6,4	23,9	7	85,9

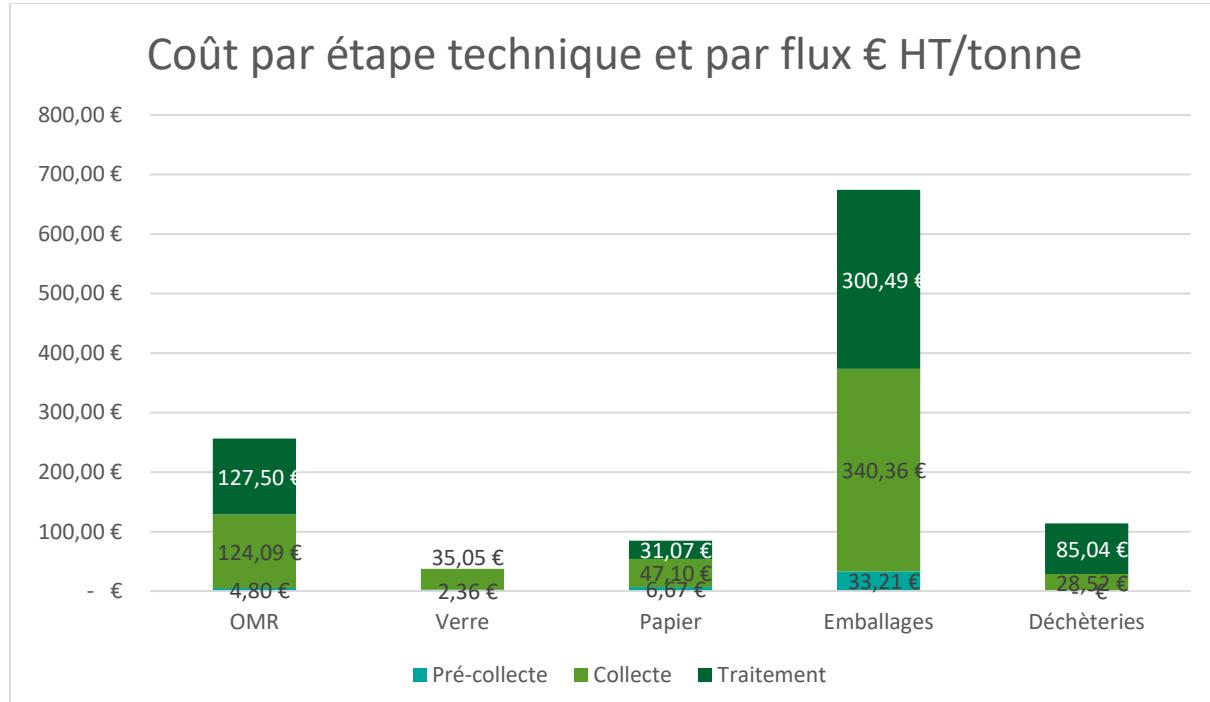
Le coût aidé du service de Mauges Communauté est inférieur au référentiel national à l'exception des flux papiers et emballages. Cela peut s'expliquer par l'évolution des consignes de tri et du mode de collecte des emballages depuis le 1^{er} novembre 2017 (porte à porte).

Le graphique ci-dessous permet de comparer le coût aidé en €HT/habitant de 2018 à 2020 :



On constate clairement une augmentation du coût aidé à l'habitant pour les flux emballages. Celui du flux des déchèteries baisse légèrement en raison de la baisse des tonnages traités.

2.4.3 La répartition des charges par flux et par étape technique



On constate que c'est l'étape de collecte qui est la plus importante pour le flux des emballages. Les charges de pré-collecte pour les flux en apport volontaire (papier et verre) sont faibles.

Liste des annexes

Annexe n°1 : Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Annexe n° 1 : jours et heures d'ouverture des déchèteries

Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Beaupréau - ZI Dyna Ouest	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bégrolles en Mauges - La Cabine	15h-18h	-	15h-18h	-	15h-18h	9h-12h et 14h-17h	15h
Gesté - Le Moulin à Trèfles	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h et 14h-17h	15h
Jallais - La Petite Roche	14h-16h	-	14h-16h	-	14h-16h	9h-12h et 14h-16h	11h
La Poitevinière - Bois Archambaud	9h-12h	-	15h-17h	-	15h-17h	9h-12h et 14h-17h	13h

Commune d'OREE D'ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Laurent des Autels - ZA le Pâris	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h

Commune de CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Melay - La Haute Brosse	9h-12h30 et 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-12h30 et 14h-17h45	29,5h
La Jumellière - ZA La Mocquerterie	14h-17h	-	14h-17h	-	9h-12h	14h-17h	12h
Valanjou - Les Croix Baults	9h-12h	-	9h-12h	-	14h-17h	9h-12h	12h

Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Pierre Montlimart - ZI La Paganne	10h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	26h
Le Fief Sauvin - La Carrière d'Abriard	15h-17h	-	10h-12h	-	15h-17h	10h-12h et 15h-17h	10h

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Montjean sur Loire - Le Petit Lapin	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bourgneuf en Mauges - La Boiverie	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h	12h
Saint Florent le Vieil - ZA Ribotte	14h-17h	-	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h et 14h-17h	15h

Commune de SEVREMOINE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
St Macaire en Mauges - Le Bois Girard	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	24h
St Germain sur Moine - Le Haut Fief	9h-12h et 14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	16,5h
Le Longeron - Route de St Aubin	14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	13,5h
Torfou - rue du Lieutenant Bouvier "Eco-point"	14h-17h30	-	-	-	-	9h-12h	6,5h
Roussay - Route de la Romagne "Eco-point"	9h-12h	-	-	-	-	14h-17h30	6,5h

Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Déchèterie	Végétaux	Gravats	Tout-venant	Bois traité	Carton	Emballage s verre	Plastiques durs	Coquilles	Polystyrène	Amiante	Ferraille	DEA	D3E	Bois Brut	Piles	Huile de vidange	Tube et lampes	Petits extincteurs	Réemploi	Total	
Beaupréau	790,86	512,64	579,49	119,16	86,95	105,10	14,09	1,48	5,08	69,76	68,36	208,86	84,47		0,97	2,61	0,58		18,97	2650,45	
Bégrrolles-en-Mauges	207,78	139,29	208,32	18,52	17,92		1,69				18,22	60,80	26,23		0,61	2,70				702,07	
Bourgneuf-en-Mauges	229,14	134,40	152,02	34,38	16,30			7,03		1,50		12,63	61,48	19,83			0,90			669,60	
Ecocyclerie-des-Mauges		26,28	73,90								0,00	0,00	35,94							136,12	
Gesté	430,10	432,66	365,08	84,94	31,99			4,31				28,58	101,04	38,04		0,44	3,06			1520,23	
Jallais	195,75	116,96	152,52	35,22	21,56			6,26				18,22	67,94	23,04		0,39	0,90			638,76	
La Jumellièrre	172,46	108,32	124,12	35,50	16,50			3,31				15,15	51,44	21,24			0,90			548,93	
La Poitevinière	171,20	140,50	157,52	45,64	24,32			4,12				14,40	48,58	23,98		0,30	1,71			632,27	
Le Fief Sauvin	113,00	136,20	97,36	34,10	15,70			2,38				7,31	37,40	12,84						456,29	
Le Longeron	329,32	224,42	214,98	39,34	39,38			2,80				28,38	72,48	26,56		0,31	0,72			978,70	
Melay	1412,10	781,74	747,98	170,18	109,50	143,36	12,27	1,02	5,32	14,46	123,29	313,44	114,91		1,83	6,75	0,93		20,00	3959,08	
Montjean-sur-Loire	657,33	564,50	348,06	157,66	61,88	92,20	15,14	1,02	3,77	21,10	81,55	185,64	61,66		0,91	2,88			57,40	2255,31	
Roussay	61,44	71,20	44,98	33,52	8,58						0,00	0,00	1,23				0,90			221,85	
Saint-Florent-le-Vieil	331,22	275,12	313,36	38,58	42,70			10,43		2,40		21,79	108,22	41,66		0,54	1,80			8,10	1187,81
Saint-Laurent-des-Autels	1457,88	1335,57	733,38	402,09	144,51	200,28	11,14	1,16	8,69	17,42	288,56	377,16	161,26	19,66	2,97	7,83	0,79	0,42	19,60	5170,77	
Saint-Pierre-Montlimart	1051,88	667,23	601,86	196,05	93,84	150,76	8,38	1,58	4,17	17,30	97,01	224,66	91,18		1,57	4,95	0,89		19,60	3213,30	
St-Germain-sur-Moine	605,30	532,27	499,30	134,86	81,51			11,70				39,84	141,80	45,66		0,83	4,59			18,97	2097,66
St-Macaire-en-Mauges	1177,64	940,05	803,78	180,22	120,41	132,24	13,77	1,08	4,58	17,58	103,71	269,92	101,42		1,50	3,69	0,93		18,97	3872,53	
Torfou	96,42	130,40	57,28	37,04	16,06						0,00	0,00	2,68		0,29	1,35				341,52	
Valanjou	161,90	119,64	108,24	42,62	20,94			2,42				13,05	48,98	18,91			1,80			538,49	
Total général	9652,72	7389,39	6383,53	1839,62	970,55	823,94	131,20	7,34	35,51	157,62	980,03	2379,84	952,75	19,66	13,46	50,04	4,12	0,42	181,61	31973,34	

www.maugescommunaute.fr



Service Déchets

Rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex
02 41 71 77 55 // service-dechets@maugescommunaute.fr